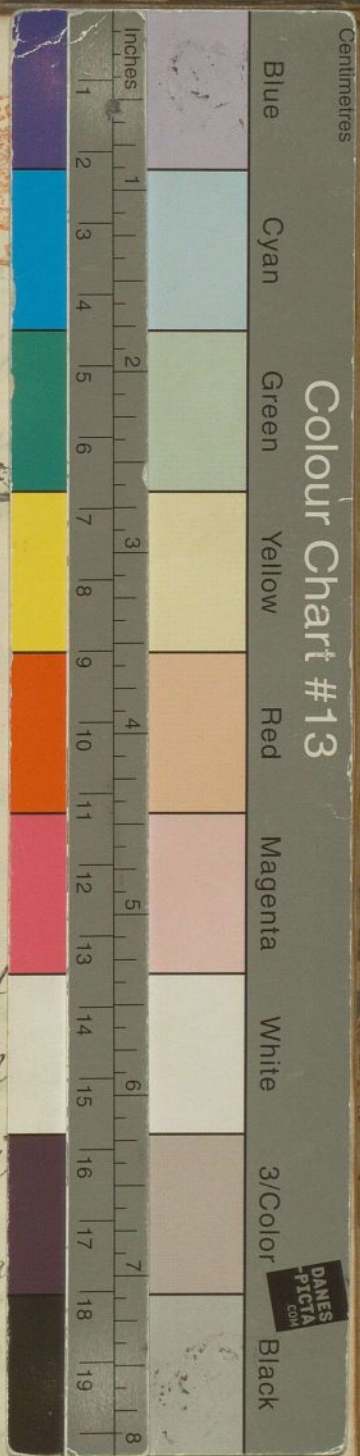
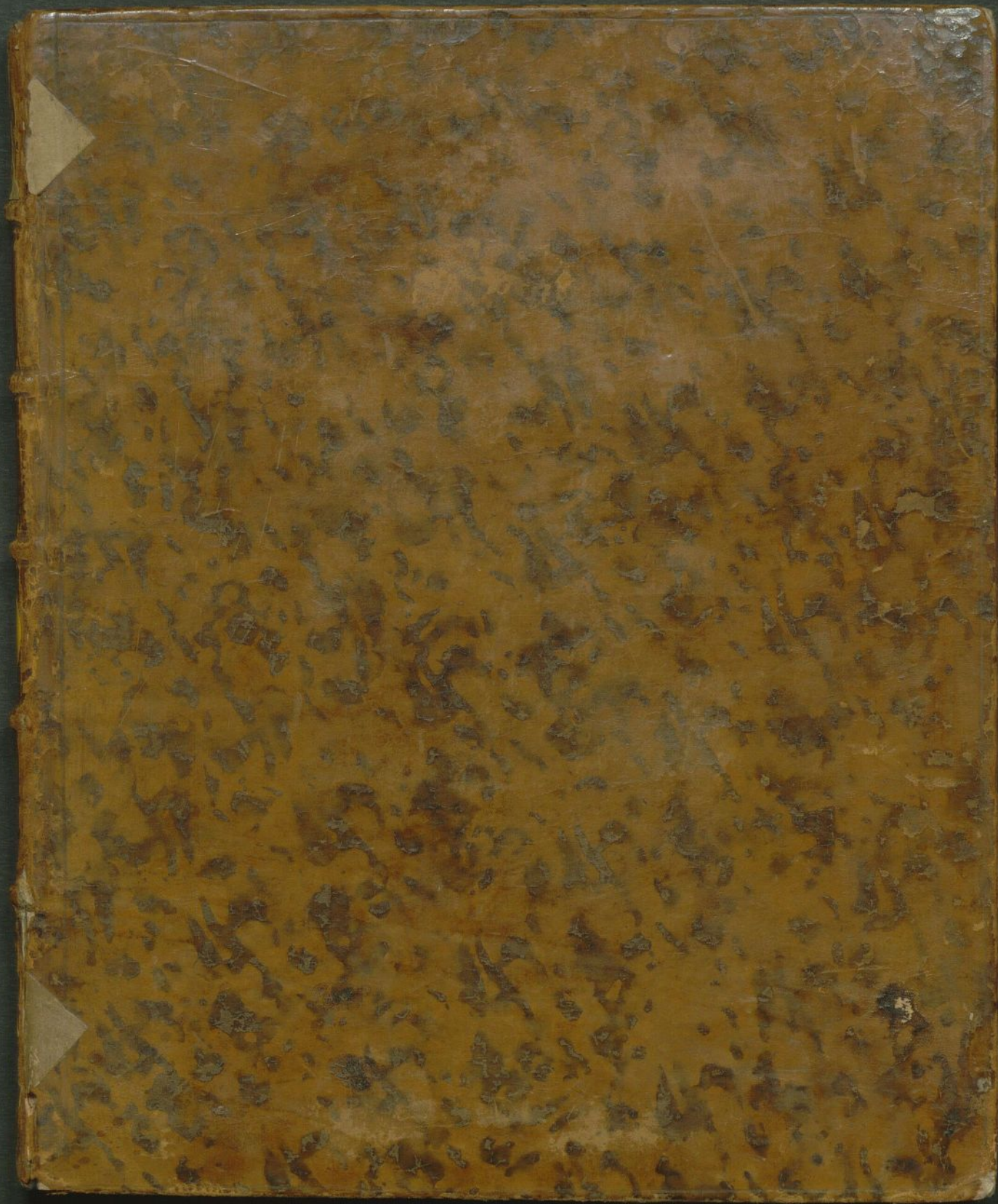


Abregé
D'Architecture
Concernant la Distribu
la Decoration, Et la Cou
Des Bâtimens Civi
Composée par Blondel fils a



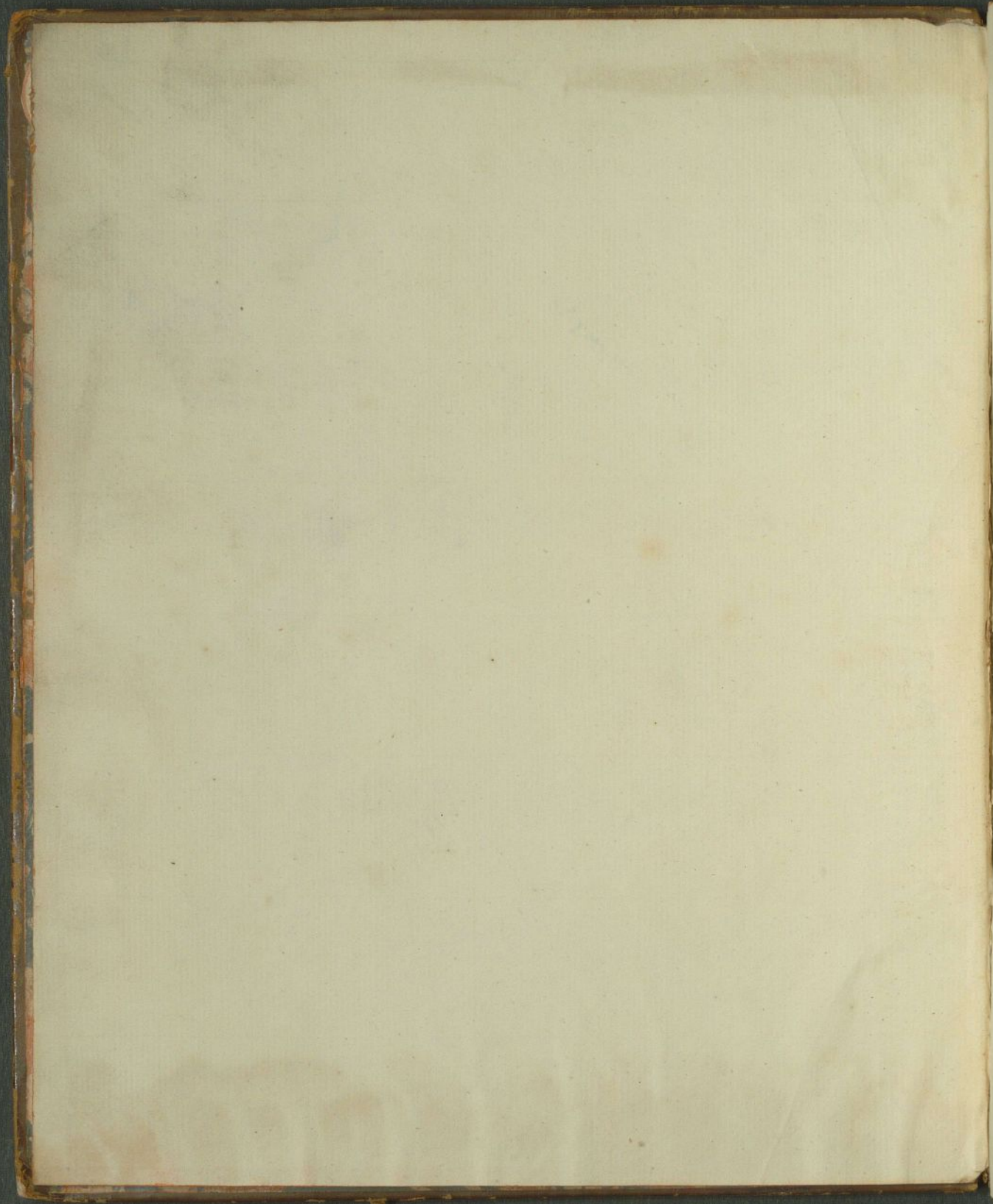


ARCHITECTURE











Abregé
d'Architecture
Concernant la Distribution
la Décoration, & la Construction
des Bâtimens Civils
Composé par Daniel de La Fontaine

Faint, illegible handwriting in a cursive script, possibly a list or index, covering the central portion of the page.

Fragment of text from the adjacent page, including a small illustration of a figure and some legible words such as "M...", "S...", "C...", "L...", "D...", and "p...".



~~2,673.~~

3691



*Abregé
D'Architecture
Concernant la Distribution,
la Decoration, Et la Construction
Des Bâtimens Civils.
Composé par Blondel fils architecte*

2075



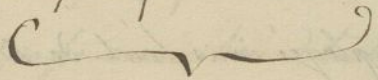
Le Propriétaire
L'Architecte



Construire la Bastille
la décoration et la construction
des bâtiments civils
Composé par M. de la Harpe

Principes Elémentaires D'Architecture.

Concernant la Distribution, la Décoration,
et la construction, appliqués à une maison
de Plaisance de 20. toises de face sur 10. de
profondeur.



AVANT PROPOS.

L'art de bâtir consiste dans le rapport qu'on doit observer entre la
Distribution, la Décoration intérieure & extérieure, & la construction.

Par distribution, l'on entend l'arrangement des différentes pièces
qui, en general, composent un appartement de parade, de société,
ou de commodité.

Par Décoration, l'on entend la proportion des différents membres
d'architecture, qui se réunissent par un rapport direct, & parties avec
le tout; telle que la relation que l'on peut remarquer entre la

largeurs des avant-corps avec les arrièr-corps, celle des trumeaux avec le vuide des croisées, et la proportion de la largeur avec la hauteur de ces dernières; en semble la hauteur des étages en rapport les uns avec les autres, les profils des entablemens, des plinthes, des archivoltes, impostes, chambranles &c.

Par construction, l'on entend l'art de réunir les différens matériaux les uns avec les autres, pour établir une solidité nécessaire à toutes les espèces de bâtimens, selon la diversité des usages et Vegetaux employés dans l'art de bâtir.

Pour appliquer les principes de l'architecture à ces trois genres qui la composent, nous avons choisi un bâtiment de 20 toises de face destiné pour une maison de plaisance, et dans les deux plans de la quelle nous connoissons les principes généraux de la distribution. Dans les deux élévations, nous connoissons les Loix générales de la décoration; dans la coupe en fuis, nous connoissons les principes généraux de la construction, et le rapport intime que doit avoir cette partie avec la distribution et la décoration, tant extérieure qu'intérieure.

De la distribution du plan du rez de Chaussée.

Les loix générales de la distribution consistent à conserver les-

5.
principales enfilades dans toute la longueur du bâtiment, telle que
à l'opposé la ligne ponctuée D'D, de manière que toutes les portes
placées dans les murs de refend passent dans le milieu de ces
enfilades, à l'extrémité de laquelle, il est important d'observer des
croisées qui prolongent dans les dehors cette même enfilade, surtout
lors que le bâtiment se trouve isolé au milieu d'une terrasse
entourée de jardins de propriétés.

A cette enfilade, il en faut observer une autre telle que celle
E'E, la quelle passe au milieu de toute la profondeur du bâtiment,
raison pour la quelle, il faut éviter de placer un trumeau dans le
milieu du bâtiment, comme on le remarque au palais Bourbon,
à l'hôtel de Toulouse &c.

Il faut encore observer que lors qu'une salle a une
entrée à une salle de compagnie, que la porte de communication
se trouve d'enfilade avec l'axe des croisées des murs de face, comme
F'F, ou au moins vis à vis de deux trumeaux, ou au moins en
face d'un trumeau et d'une croisée, autrement il en résulteroit un défaut
de symétrie qui dans la décoration doit être regardé comme le premier
principe de l'architecture.

Après ces principales enfilades, la seconde observation exige

6.

que toutes les cheminées soient placées dans le même lieu des pièces, afin que leur axe s'enfile avec les trumeaux, les tableaux, ou les panneaux qu'on leur oppose, ainsi qu'on la observe dans toutes les pièces de ce plan.

Les croisées doivent aussi être dans une parfaite symétrie, c'est-à-dire que les décroisements doivent être égaux de part et d'autre, considération pour laquelle, il est aisé de démontrer qu'on ne peut se rendre compte de la distribution d'un plan, qu'on n'ait au préalable consulté l'ordonnance de la décoration extérieure, afin que, de concert, la symétrie des dehors responde parfaitement à celle des dedans; et lorsqu'on ne peut arriver à cette symétrie par quelque cause essentielle de construction, il faut y remédier par les lambris, qui au lieu d'approcher des murs de refend, ou de face, peuvent en être isolés ainsi qu'on le remarque en G.; ce qui, alors, laisse la liberté de pratiquer des armoiries, au usage des différentes pièces, ou ces armoiries se trouvent placées.

Après ces lois générales, la distribution consiste dans l'arrangement des pièces qui ensemble composent un appartement. Dans ce plan, il en est de trois espèces, savoir; un nommé de

4.

société, marqué A; un homme de parade, marqué B; et un
autre nommé de commodité, ou privée, marqué C. mais comme
chaque de ces appartemens est dispersé dans des boîtes étroites, à
cause du peu d'étendue du bâtiment dont nous parlons; avant
d'expliquer la propriété de chacune des pièces, qui sont exprimées icy,
nous allons dire en general ce que nous entendons par appartement,
ainsi que des principales pièces qui les composent.



Des Appartemens en general.

Par appartement, l'on entend la communication et l'arrangement
de plusieurs pièces connues sous le nom d'autre chambre, Salle
d'assemblée, chambre à coucher, cabinet, galerie, garde robe &c
Il en est comme nous l'avons déjà dit de trois espèces; sçavoir de
parade, de société et de commodité; ce dernier est à l'usage personnel
des maîtres, et peut être également exposé au Midy ou au levant
selon qu'il doit être habité d'été ou d'hiver. Les pièces qui les
composent doivent être d'une médiocre grandeur, raison pour
la quelle, lors qu'elles se trouvent distribués sous des hauteurs

de planchers d'une certaine élévation (à cause qu'ils sont ordinairement contigus à des appartemens plus spacieux) l'on peut au dessus pratiquer des garderobes en entre-soles; ces appartemens doivent communiquer avec ceux de société, afin que le maître puisse passer de ceux cy dans les autres, sans prendre lais froid des dehors, ou être obligé de passer par les vestibules, antichambres, ou autres lieux destinés pour la livrée. Il est bon aussi d'observer que ces appartemens soient éloignés des basses cours, même autant qu'il est possible de la Cour principale, à cause du bruit des voitures qui continuellement vont et viennent dans une maison d'importance.

Le Nombre des piéces, qui composent l'appartement, dont nous parlons, n'exige par la situation et la magnificence qu'on observe dans les grands appartemens, la symétrie semble leur suffire, et une antichambre, un cabinet, une chambre en niche, et quelques garderobes suffisent pour composer un appartement de commodité, mais, il est, surtout, essentiel que leurs garderobes soient dégagées, de manière, que les domestiques puissent faire leur service sans troubler la tranquillité de leurs maîtres.

Par appartement de société l'on entend celui destiné pour

recevoit les personnes de dehors, qui l'après midy viennent faire ^{9.}
visite, et dans lesquels sont compris, Les salles arranges, salles
de compagnie, salles de jeu, cabinets, meridienne, garderoben
et autres.

A l'égard des appartemens de parade, il faut qu'ils soient ainsi
que ceux de société spacieux, et capotés au levant autant qu'il est
possible, au plus bien que plaiés du côté des jardins. Les appartemens
de parade servent aux maîtres pendant la matinée à recevoir les
personnes qui ont affaire à luy; raison, pour laquelle, ils doivent
être composés d'une ou plusieurs antichambres, de salles d'assemblée,
de cabinets, de galeries, de garderobes &c. mais comme ces apparte-
mens occupent ordinairement un des côtés du bâtiment, pendant
que celui de société occupe l'autre, en cas d'assemblée extraordinaire,
ces deux appartemens se réunissent ensemble pour contenir un
plus grand nombre d'étrangers, et sont ordinairement séparés
par un grand salon comme celui. **AB?** Demandez que l'apparte-
ment **A** peut être considéré comme celui de société, et celui **B**
comme celui de parade. mais ce plan n'offrant pas des appartemens
suffisamment pourvus de pièces qui répondent à un édifice de
quelque importance, nous allons donner en particulier la

Définition et l'usage de la plus grande partie de celles qui entrent pour quelque chose dans la distribution en général et dont les principes sont sensibles, à celles qui composent ce plan.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire sur la nécessité d'observer une relation intime entre les dedans et les dehors d'un bâtiment;

#introduction

p. 26. page 2.

Car en fin dans quelle régularité.....*

Des différentes pièces qui composent un appartement en général.

Des Vestibules.

Ordinairement les vestibules sont les premières pièces d'un appartement au rez de chaussée, et donnent entrée au grand escalier, qui souvent ne paroît séparé qu'avec ce vestibule; raison pour laquelle la construction de ces derniers se fait toute de pierre, principalement lors que l'ouverture du côté de l'entrée est formée par soutenue par une
 plate bande droite et par des colonnes comme celui A. B; - genre de décoration qu'il faut éviter auant moins dans les maisons

particuliers élevés dans une capitale habitée dans toutes les saisons, parce que l'air froid pendant l'hiver pénètre trop facilement dans les pièces qui lui sont adjacentes; considération qui n'a pas lieu dans une maison de plaisance que l'on n'occupe que pendant la belle saison; telle que le bâtiment dont nous donnons la description. (voyez l'art. du Vestibule. introd. p. 29.).

Des Salons.

Ces pièces dans un bâtiment sont ordinairement les plus spacieuses de tout un édifice, on les place aussi, autant qu'il est possible au milieu des appartements, tel que se remarque celui A B. Leur forme est arbitraire, c'est à dire, qu'ils peuvent être circulaires, quarrés, elliptiques, rectangles, ou à pans, mais il est essentiel d'observer que lorsqu'on les fait oblongues, le milieu du grand diamètre aligne la principale enfilade DD. ce qui ne se peut néanmoins que dans un édifice considérable, l'avant-corps du milieu étant obligé d'avoir une très grande saillie sur le jardin, telle que l'exprime la ligne ponctuée dd. ce qui seroit mal dans un bâtiment de 20 toises de face tel que

à lui est, autrement, si l'on veut placer l'enfilade DD. dans le milieu de ce salon, vers l'axe de la cheminée de cette pièce, les portes d'enfilade auroient coupé les murs de refend dans le milieu de leur longueur, ce qui auroit rendu dans la plus part de ces pièces les cheminées impraticables, à cause de leur peu de diamètre, ce qui n'arrive pas dans un bâtiment d'une certaine étendue, ou la proportion des pièces est tenue plus vaste, et on malgré cette enfilade, il reste un suffisant espace pour placer les cheminées convenablement, ainsi que les lits dans les chambres à coucher, les meubles &c.

Comme les Salons sont ordinairement destinés à recevoir une certaine quantité d'étrangers, en cas de fêtes, ou d'assemblée extraordinaire, on est obligé de leur donner une certaine élévation, ce qui fait que, souvent dans un bâtiment moyen, pour n'être pas obligé d'élever tous les planchers des pièces adjacentes, à une hauteur qui leur soit égale, on fait monter les salons de fond depuis le sol jus qu'au plancher du second étage, pendant que le reste de la hauteur du bâtiment est partagé en deux rangs d'étages l'un sur l'autre. — Leur élévation peut être de diverses matières, aux qui

montent de force, par exemple, et dont le pare est confi-
 derable, et qui n'ont pas besoin de cheminées, pour les echauffer, peuvent être
 construits de marbre, de pierre de liais, ou de maçonnerie, et
 ornés de sculpture de, mais, en general, ceux qui n'ont de
 hauteur qu'un seul étage comme celui A B. et qui sont
 parties d'un appartement peu spacieux, sont revêtus de
 menuiserie, ornés de peinture, sculptures, glaces, dorures, &c.
 et la hauteur de leurs planches doit être moyenne, entre
 son diamètre et celui des plus grandes pierres qui leur visent,
 de sorte qu'au premier étage, tous les planchers soient de
 niveau, principalement lorsqu'ils sont destinés pour des
 appartemens de Maîtres.

Des Antichambres.

On donne ce nom aux piéces d'un appartement du rez-
 de chaussée, aux quelles le vestibule donne entrée. on en
 doit traverser plusieurs avant que d'arriver aux appartemens
 des maîtres, dans un bâtiment un peu considerable, en-
 sorte que les premières sont pour tenir la livrée, les secondes

pour les officiers, et les Noisimes pour soutenir les personnes
 du dehors qui viennent faire visite au maître de la maison.
 Dans un bâtiment particulier, ou dans une maison de
 plaisance ordinaire, telle que celle dont nous parlons, une
 seule antichambre suffit, et souvent cette pièce est de salle
 à manger comme celle A³ qui se trouve située entre le
 vestibule A B¹. Et une antichambre A² qui sert de rehaus-
 sement. Dans le premier cas, les antichambres doivent être ornées
 selon qu'elles sont destinées à recevoir des hommes d'une plus
 ou moins grande importance. Dans le second, elles doivent être
 décorées d'une manière simple et décente de la simplicité
 des antichambres, et de la magnificence qu'exige la présence
 des maîtres, et des convives qui leur servent de société, les
 poêles se sont souvent substitués aux cheminées, au moins que
 ces dernières n'y soient placés pour la décoration, ce qui
 n'empêche pas que dans les pays froids on ne place des poêles
 dans des parties non aperçues des quels servent à chauffer
 plusieurs pièces, ainsi que s'exprime celui K. dont l'embon-
 chure est du côté du vestibule.

Des Salles.

Il en est de plusieurs espèces, connues sous les noms de Salles d'Assemblée, de Salles du Dair, du Conseil, de Bad, de concert, de festin, à manger, et de Compagnie; leurs différents usages leur donnent ces différents noms, selon la diversité des édifices qui composent l'architecture civile. Leur décoration doit être symbolique avec leurs différents usages, et leur diamètre, leur forme et le rapport de leur hauteur, avec leur largeur doivent être proportionnés à l'étendue du bâtiment.

Celles de Compagnie et d'Assemblée sont plus en usage dans toutes les espèces de bâtiments, et ne diffèrent l'une de l'autre que en ce que les dernières servent à recevoir les étrangers, pour y traiter d'affaires publiques ou particulières, et que celles de Compagnie, au contraire, sont destinées à recevoir les amis de la maison qui composent la société du maître ou de la maîtresse du logis. Elles diffèrent encore, en ce que la décoration de l'une doit être tenue d'une ordonnance plus grave, comme le lieu où l'on traite d'affaires, et que dans

l'autre, il est nécessaire de regarder dans sa décoration et dans les matières qui la composent une élégance capable d'exiter l'envoieement, étant ordinairement la pièce ou l'on se retire après le repas, où l'on tient peu, et où l'on délibère. Sur les amusemens de l'après-midi, c'est pourquoy les tableaux, les glaces, les lambris, la sculpture, la dorure, et l'élégance des meubles sont de conséquence; principes, dont on doit faire usage dans la décoration intérieure, que celle extérieure, & puis que, sans cela, les figures, les ornemens, les attributs, et les allégories se trouveroient confondues, de manière à mesconnoître, au premier aspect, l'usage de chaque pièce, de sorte que l'on peut dire que la simplicité, et les enfilades principales, sont les seuls principes qui doivent leur être communs. —

(voyez. l'art. des Salles. introd. p. 31. —

Des Cabinets.

En general, on comprend, sous ce nom, les pièces où l'on traite d'affaires particulières, celles destinées à l'étude, celles propres à rassembler ce qu'on a de précieux, soit en tableaux,

livres, curiosités &c. on donne aussi ce nom à ceux nommés
 de poëtte, meridienne, aïance &c. ceux marqués dans ce
 plan A⁴ A⁶ A⁷ B¹⁰ B¹² B¹³. Sont de ce nombre; celui A⁵. fait
 partie de l'appartement de société, et peut être décoré avec des
 ornemens et des meubles relatifs à son usage; au lieu que
 celui B¹⁰. doit être décoré avec plus de retenue, faisant
 partie de l'appartement de parade, et étant le seul dans ce
 plan où l'on puisse traiter d'affaires particulières, quoique
 faisant partie des enfilades principales de tout le bâtiment;
 communications, d'ailleurs, qui ne peut avoir lieu, que dans
 les heures destinées pour l'assemblée; de manière que, quoique
 chacune de ces pièces paroisse ne composer qu'un tout, il n'en
 est pas moins vrai que chacune a part doivent être décorées
 suivant leur usage; ce qui établit une différence sensible entre
 la décoration intérieure et celle extérieure; celle-ci devant
 être invariablement la même dans tout le pourtour du
 bâtiment, étant couronné par un établissement commun,
 au lieu que l'autre doit être ajustée à l'usage de chaque
 genre de pièces, quoi qu'il claire par des croisées d'une propor-
 tion unie forme par le dehors.

dans sa décoration
 et intelligance capable
 idement la pièce ou l'on
 en, et on l'on delibore
 , c'est pourquoy les tables
 ; la Dorure, et l'élégance
 principes, dont on doit
 que celle extérieure
 neanmoins, les autres buts,
 adues, de manière à
 de chaque pièce, de
 ; et les enfilades prin
 et leur être communi
 p. 31. -
 elts.
 e nom, les pièces ou l'on
 destinées à l'étude, celles
 de positions, soit en table

La piece A⁶ est un cabinet nommé meridienne parce qu'il est destiné au repos et à la splendeur; cette piece a un dégagement par l'antichambre A³. Et communique au cabinet A⁷. nommé lieux à sous-pape, lesquels sont communs à la salle à manger, et à celle de compagnie. - nous passerons de ce genre de pieces, en décrivant les gardes-robes dont celle A⁷. fait partie.

La piece B¹². est nommée arriere cabinet parce qu'il succède à la chambre à coucher, et qu'il est destiné à contenir les papiers du maître du logis, et que c'est dans cette piece ou il peut se recueillir loin de la présence des convives. La piece B¹³. sert de décharge à ce cabinet pour servir pour la clef les lettres, les contrats, et l'argent du Maître. Et pour cela est appelée communément, archive, Tresor, ou Serre papier.

Des Chambres à Coucher.

Il en est de trois espèces. Les unes que l'on nomme de parade, parce qu'elles font partie de l'appartement qui

porte ce nom, telle que peut être, say celle B^{II}; plus proprement
 dite chambre à coucher, parce que celle de parade étant
 ornée de colonnes comme il s'en voit au palais Royal, à
 l'hôtel de Soubise, d'Orléans &c. Et qu'à la hauteur des
 pieds d'estaux, on pratique des balustrades qui separent
 l'enceinte du lit d'avec le reste de la chambre, de manière que
 l'intérieur de l'estade est revêtu d'étoffe pareille à celle du
 lit, pendant, au contraire, que le reste de la pièce est orné de
 lambris, de glaces, de sculptures, et de Dorure; mais, il est bon
 d'observer que ce dernier genre de décoration n'appartient qu'à
 une chambre à coucher, faisant partie de l'appartement
 d'un bâtiment d'importance; au lieu que, lorsqu'il s'agit d'une
 maison particulière, telle que celle dont nous traitons, l'ordon-
 nance de la chambre B^{II} paroit suffire, sans empêcher de
 tendre des tapisseries dans la partie qui environne le lit,
 qui peut être autorisée par le support de la portion circulaire
 qui lui sert d'enceinte, pendant que le reste de la pièce seroit
 revêtu de lambris sur ses trois côtés, ce qui est d'autant plus
 nécessaire, que cette chambre est commune à l'enfilade DD.
 Et qu'elle fait partie de l'appartement de parade.

La situation du lit d'une chambre à coucher doit être toujours en face des croisées, surtout lorsqu'elle fait partie d'un appartement principal; pour cela, il convient que la forme de cette chambre soit oblongue, de sorte que sa longueur depuis la face du mur jusques au pied du lit soit égale, entre deux murs de refond, à la largeur entre lesd. deux murs; règle qui doit s'observer encore avec plus de rigueur dans les chambres à colonnes et à estrades, ainsi qu'à celles nommées à alcove, qui ne diffèrent de celles à estrade, que par la richesse des ornemens, et que par ce qu'elles mettent à l'absy devant le lit qu'elles contiennent; de manière que ce genre de chambre tient milieu entre la magnificence des chambres de parade, et la commodité des chambres en niche, dont on fait usage dans les appartemens privés.

Les chambres en niche diffèrent de celles à alcove en ce que la niche n'occupe des parcs que ce qu'il en faut, pour contenir la grandeur du lit, de sorte que ne pouvant tourner autour comme dans un alcove, on est obligé de placer le lit sur la longueur, tel que celui de la

chambre en niche C¹⁶. Et de luy affecter deux Chevetz pour la linéarité. ce genre de chambres n'exige pas comme les précédentes autant de servitude touchant leur forme et leur proportion; mais, il n'en est pas moins vray qu'icy, comme ailleurs, il faut s'éloigner le moins qu'il est possible de la linéarité; ayant seule droit de plaice, dans quelque occasion qu'on ait de mettre la main à l'œuvre.

Les chambres en niche ont encore d'avantage de prouiser des garde robes dans la profondeur du lit et a ses extrémités, telles que sont exprimées celles B.C. 14. et C¹⁵. pour cela elles sont d'usage dans les appartemens privés et de commodité, dont le pae est plus resservé que celui des appartemens de parade, et on ce genre de décoration, et l'économie ne doivent pas prévaloir; L'usage, et la forme de leur lit ainsi niché, a fait donner le nom aux piéces qui les enferment de chambres en niche; de sorte que, lorsqu'on veut placer un lit de repos dans un cabinet, cette piéce s'appelle communément cabinet en niche, telle que pourroit se nommer la Meridienne A⁶. et l'arrière cabinet B¹². qui, neant moins, selon leur usage, sont confondus

Sous le nom de garde-robe

Des Garderobes

Sous ce nom, l'on entend toutes les petites piéces destinées, tant a l'usage des maîtres qu'à celui des domestiques, pour la facilité du service des uns, et la commodité des autres. — Sous celles des maîtres, on comprend les oratoires, les cabinets de toilette, les meridiennes, petites chaubres des bains, etuves, Serre papiers, lieux a sou-pape, chaires-pous, &c. Sous celles des domestiques, on comprend les piéces ou ils couchent la nuit près de leurs maîtres, les lieux ou ils tiennent leurs habits, et leur linge, les bouges, les passages d'égagemens et escaliers de robes, faits pour monter et descendre aux entre-sols, dans les quelles, on pratique ordinairement des diverses piéces. Les premières se tenant au plein-pied des grands appartemens. Comme sous le nom de garde-robes, nous avons compris les lieux a sou-pape, il est bon d'observer que dans une maison composée de plusieurs appartemens, il en faut aussi de

plusieurs espèces, parce que, pour plus de décence, il convient
 qu'il y en ait près des appartemens de Société, qui soient destinés
 pour les étrangers, telles que sont marquées celles A⁷.
 pendant que celle marquée BC¹⁴. est destinée pour les
 maîtres du logis, quoi que commun aux deux chambres B¹¹.
 C¹⁶. qui, si l'on vouloit, par économie, au lieu d'être des
 son papier, pourroient être qu'une chaise percée qui auroit
 son dégagement par dessous le deuxième paillet du grand
 Escalier.

Il faut délaisser, autant qu'il est possible, ces garde-robes,
 mais comme elles se prennent ordinairement dans la
 profondeur de plusieurs pièces, il faut prendre avec art
 les cloisons qui les enferment, de manière que sans les
 priver de la liberté des unes, on puisse, un jour convenable dans les autres, et qu'on la pratiquer
 dans la meridienne A⁶. par une glace qui occupe le fond
 du lit au face de la croisée, et qui répand une lumière
 suffisante dans la garde-robe A⁷. ces sortes de pièces, ainsi
 que les garde-robes des maîtres dont nous avons parlé,
 n'ont point de proportion terminée, et leur décoration peut

être susceptible de plus ou moins d'élégance, et de richesse; -
 Selon la destination de chaque, nous dirons seulement
 icy, que c'est dans ces genres de pièces qu'un architecte
 peut donner carrière à son imagination, n'étant pas
 sujette, à la severité des règles de l'art, comme ~~des~~
 pièces des appartemens de parade et de société, qui, ainsi
 que nous l'avons déjà recommandé ne doivent jamais se
 écarter des règles de la bienséance.

Nous n'avons pas prétendu quiser les preceptes de la dis-
 tribution, dans ce que nous venons d'en dire, puisque per-
 sonne n'ignore que les galleries, les bibliothèques, les cabinets
 de tableaux, les salles d'audience, du conseil, du Traicté
 sont aussi partie de la distribution des appartemens; mais,
 comme chacune de ces pièces n'appartient qu'à des édifices
 considérables, nous les avons fortis de notre objet en en parlant
 ici, ou il s'agissoit seulement de donner les principes
 les plus indispensables, relatifs à une maison particulière,
 ou de plaisir, composé d'un rez-de-chaussée, et d'un
 premier étage dont nous allons parler après avoir écrit
 d'écarter qui y doit arriver.

Des Escaliers.

Le peu d'étendue que nous nous sommes proposés de donner à cet abrégé, ne nous permettra pas ici de parler de toutes les différentes espèces d'Escaliers dont on fait usage dans l'art de bâtir, tels que sont les Escaliers à deux rampes, comme celui de St Cloud, à trois rampes comme celui des Thuilleries, enfin des Escaliers triangulaires, cintrés, à jour, Sphériques, Suspendus, à vis & gilles, en arc de cloître, en fer à cheval &c. nous nous réduisons seulement à parler en général de leur situation, de leur grandeur, de leurs différentes formes, de la lumière qu'on doit y observer, de leur décoration, et de leur construction; après quoi, nous prendrons occasion de parler de celui qui monte du rez de chaussée au premier étage du bâtiment dont nous venons de faire la Description.

De la Situation des Escaliers
dans un Bâtiment.

Anciennement on plaçoit les Escaliers hors d'œuvre,
 ensuite on les a placés dans l'intérieur, et au milieu
 d'un bâtiment, tel qu'on voit encore aujourd'hui celui
 du Palais du Luxembourg, à présent on les place à
 côté du vestibule, tel qu'on le remarque au palais des
 Thuilleries, et dans le plan dont nous parlons; ayant
 reconnu que les Escaliers placés dans le milieu de l'édifice,
 marquoit l'enfilade de la cour avec celui des jardins; —
 plusieurs architectes regardent comme arbitraire de les
 placer à la droite ou à la gauche du bâtiment, quelque-
 fois même, ils les placent dans les ailes de leurs édifices,
 tel qu'on le remarque à l'hôtel de Belle-Isle, au
 palais royal de, il faut cependant convenir que, lors-
 que l'aspect du bâtiment nous annonce plusieurs étages,
 il est nécessaire que les escaliers, fait pour y monter, —
 s'annoncent du vestibule, et plutôt à la droite qu'à la
 gauche, parce qu'il semble que nos besoins nous portent
 plus volontiers à chercher de ce côté qui nous est
 propre; soit préjugé, soit habitude, il est certain
 que nos meilleurs architectes nous ont recommandé

cette Situation pour les Escaliers, comme un principe
 invariable; il y a neant moins des circonstances, ou l'on
 peut passer par dessus cette regle, principalement lorsque
 par rapport a la situation du bâtiment, et a l'exposition
 de ses aspects, il convient de placer a droite les apparte-
 mens de Société, pour pour d'un point de vue qui tres-
 souvent dans une maison de plaisance ne se rencontre
 que de ce côté; autrement, on ne peut trop insister sur la
 necessite de les placer comme nous le recommandons, et
 de les situer de maniere, qu'ils s'annoncent visiblement
 du vestibule, qui ainsi que nous l'avons dit ailleurs, est
 la premiere piece qui donne l'entrée a tout le bâtiment.

De la Grandeur Des Escaliers.

On peut dire, en general, que la grandeur d'un Escalier
 depend de l'étendue du bâtiment, et du diamètre des
 piéces. rien ne feroit plus contre la convenance, que
 de pratiquer un Escalier principal trop petit pour monter

a des appartemens spacieux, ou dirigés un trop grand-
 escalier dans une maison particulière, puis que ce principe
 si recommandable dans l'architecture, exige un rapport
 direct entre les parties et le tout.

Par la grandeur d'un escalier nous entendons l'espace
 qu'occupe sa cage, la longueur de ses marches, et l'espace
 que l'on observe entre les murs d'elichire, ou l'inon saillant.
 Car il est a remarquer que dans tous les genres d'escaliers -
 pratiqués pour l'usage des maîtres, la hauteur des marches,
 leur giron, et celle des appuis des balustrades, et des rampes
 doivent partout être les mêmes, en observant neantmoins
 que dans ceux que l'on nomme moyen, et qui sont aussi
 a l'usage des maîtres, la longueur des marches nait par-
 moins de quatre pieds, a fin que deux personnes de front
 puissent descendre et monter commodement.

Par la grandeur des escaliers, l'on entend par seulement
 la sur face qu'ils occupent, mais aussi, leur élévation, -
 qui n'est jamais moins que de deux étages, et souvent
 de beaucoup plus, ce qui faut éviter, etant mieux, que
 les rampes ne montent quau premier étage, quoi que -

29.

souvent au desus de ce desuis, on soit obligé de pratiquer
 une attique, ou une mansarde, pour le logement des hommes
 subalternes, ou pour distribuer de petits appartemens
 particuliers, parce qu'alors, pour arriver a cet étage supérieur,
 il suffit d'un petit escalier particulier qui en même temps
 sert a monter aux terrasses &c. Le grand escalier alors
 est susceptible d'une plus grande élégance, et du rez de
 chaussée, l'on en aperçoit mieux l'extrémité supérieure,
 qui ordinairement dans ce cas, se termine en balote, avec
 voussure, corniches, Sulpture &c.


De la différente forme des Escaliers.

La diversité des formes des Escaliers est aussi infinie que
 celle des batimens. Les anciens les faisoient presque tous
 circulaires, en suite, on les a fait presque tous quarrés;
 aujourd'huy, on les fait indistinctement de formes variées
 selon que la distribution du bâtiment, l'inégalité
 du terrain, ou la situation des places semblent l'exiger.

Il est cependant certain que dans les batimens de quelque importance, les formes regulieres semblent devoir avoir la preference, ce genre de piece exigeant de la Steetue dans les formes a cause de l'usage continuel que l'on fait de ces batimens tant la nuit que le jour, autrement, lors que les rangées sont irregulierement circulaires, les girours des marches se trouvent inégaux, ce qui rend leur pratique peu suse, n'etre pas étant naturellement réglé ainsi que nous le disois en son lieu.

Les formes de ces genres de pieces, sont du nombre de ces choses, ou la solidité des piecetes, doit prevaloir sur le genie, le feu et l'invention; c'est pourquoy, sans avoir égard aux exemples des batimens de la plus part de nos batimens modernes, nous ne pouvons trop recommander de sagesse dans leur exposition, et si quelques fois on se trouve contraint d'arrondir les angles d'un rectangle, ou d'un quadrilatre, (forme la plus du usage pour les batimens de quelque consideration) ce ne doit être que pour donner plus de graces a la cage, et satisfaire a la symetrie des lieux, ou qui quelque fois deviennent

irréguliers dans l'intérieur de l'escalier par la situation
de la décoration intérieure, ou par celle de quelque forme
triangulaire ou circulaire des pièces de dégagement qui y
sont adossés, tel qu'on peut le remarquer dans le premier
étage du plan dont nous parlons, sur le passage..... a
contraint d'arrondir les angles d'unus opposé à celui des
Croisées.

 De la lumière qu'on doit
observer dans les Escaliers.

Quoi qu'on soit obligé de faire usage des Escaliers presque
autant de nuit que de jour, il n'en est pas moins vrai que
l'on doit être attentif à répandre une lumière égale dans
toute la surface, autrement, lors que la lumière se
trouve seulement d'un côté de la Cage, les rampes qui
lui sont opposées, sont presque toujours obscures
tel qu'on peut le remarquer au Château de Versailles,
dans les escaliers des princes; considération pour la quelle,
lors qu'on se trouve dans un lieu fermé, il conviendrait

De les relaires en lanterne, tel que celui des ambassadeurs, du même château, parce qu'à tort, la lumière plonge sur chaque rampe, principalement, lors qu'elles ne viennent qu'au premier étage, ne seroient vaines, l'un sur l'autre. Sous le nom de lanternes, je n'entends pas parler de celles qui sont inclinées, telles que celles de l'escalier que nous venons de citer, qui courent d'autant moins dans celui, qui est vaste, et qui appartient à une maison royale, ou il auroit paru convenable que cette lanterne fut élevée perpendiculairement, dans le genre des coupoles de nos églises —

De la Decoration Des Escaliers.

En general la convenance doit présider, ainsi que la symetrie, dans la décoration d'un escalier. Sous le nom de convenance, nous entendons qu'il faut éviter la profusion des ornemens et des membres d'architecture dans l'escalier d'une maison particulière, même dans ceux qui quoique

vastes, a partnement a un Bâtimeut public, tels que les
 monastères, les hospitaux, maisons religieuses &c. ou la
 Doueurs des rampes, la longueur des marches, la grandeur
 de leurs cages, et la pareil de leurs construction doivent
 faire tous les frais, même lors qu'il s'agit d'une maison
 royale, L'esprit de convenance doit y présider afin qu'il
 se rencontre une progression sensible de richesses, entre la
 décoration de ces genres de pièces, et celle des appartemens
 qui chacune a part, doivent être décorés selon leur usage,
 & leur destination.

Les Escaliers des Bâtimeuts de Paris qui me paroissent
 décorés le mieux suivant les préceptes dont nous parlons, —
 sont ceux des hôtels d'Arrouaise & de Tiers, ceux des hôtels
 de Soubise, de Luynes, de Turenne &c, qu'on s'est aperçu
 après coup être trop simples, et où l'on a, par un excès opposé
 répandu trop de richesses, montrent après qu'il ne s'agit
 pas d'avoir pour objet de faire un bel ouvrage de
 peinture. ny comme ailleurs, il faut de la vrai semblance,
 raison pour laquelle, il paroît essentiel que l'architecte
 préside a tout ce qui se fait dans un Bâtimeut, &c.

Supposant qu'il ait les connoissances de tous les arts relatifs
à celui de bâtir, tout moyen de mesurer est bon, et de
satisfaire la confiance des hommes du premier ordre.

Plus il paroitra necessaire d'introduire de la décoration
dans un escalier, plus il sera essentiel d'éviter que
les paillassons du premier étage, mettent à couvert celui
du rez de chaussée, aussi bien que le coup d'oeil de la
cage, et même de la calotte qui, quelque fois, se
décore en peinture, à la place de la quelle, neant-
moins, je préfère des bas reliefs de sculpture, au moins
que le ciseau seuroit, et les rampes ne soient de marbre,
comme il se voit quelques uns en France, car autrement,
un sujet colorié dans le gla fond trauche trop, Surtout
sur une décoration de pierre, comme on le remarque
à celui de la bibliothèque du Roy, ou dans le cas d'éviter
de la sculpture, j'aurois préféré une grisaille, ou un
carnoyeux qui auroit eu plus d'unison avec les
ton de l'architecture de pierre dont il est construit.

Les rampes des escaliers ajoutent beaucoup à
leurs décorations; mais pour qu'elles fassent un bel effet,

Il faut éviter les reppants, qu'on remarque a ceux du
 palais Royal, Et pour éviter l'abbécité des balustrés, on peut
 substituer les rampes de fer, qui étant composés d'ornemens
 courts et légers, marquent plus volontiers cette irregu-
 larité. neantmoins, il faut convenir que dans l'escalier
 d'une maison d'importance, les balustrades doivent
 être préférées aux rampes, ces dernières ne devant être
 mises en usage que dans les lieux ferrés, occupant moins
 d'espace, et fournissant plus de lumière aux marches.

De la construction des Escaliers.

La partie la plus essentielle d'un escalier, est la construc-
 tion, qui consiste dans l'art du trait et de la beauté de
 l'appareil, ne suffisant pas de donner aux routes d'un
 escalier une forme trop capricieuse, et une élégance trop hardie,
 Il faut que ceux qui en font usage, trouvent une sorte
 de sûreté a se fréquenter, Sans, pour cela, que l'on soit
 dispensé de donner de la grâce aux courbes qui les

composent, raison pour laquelle, il est nécessaire de joindre
 le goût à l'expérience, à fin de joindre à la solidité les
 principes de la proportion, cette dernière partie, étant la
 seule différence distinctive de l'art d'avec le métier, consé-
 quemment pour réussir dans cette partie du bâtiment
 sachant bien l'art du trait pour construire, et cependant
 à fond les principes du dessin, comme l'âme du goût
 de toutes les productions d'un architecte.

Après avoir parlé en général de la situation, de la
 décoration, et de la construction des Escaliers, examinons
 la règle la plus convenable pour constater la hauteur, et
 le giron des marches, sans avoir égard aux moyens dont
 les anciens se sont servis, nos architectes modernes les
 ayant sur passés à cet égard.

La longueur du pas ordinaire d'un homme qui
 marche de niveau est communément de deux pieds, et
 si on suppose que la longueur du pas horizontal, est
 double de celui fait perpendiculairement, or pour les
 joindre ensemble, ainsi que cela doit se pratiquer
 dans tous les Escaliers, il faut que chaque hauteur -

31.

De marche prise avec son giron composé un pas naturel
qui égale la longueur de deux pieds, pour cet effet, dans une
rampes, si on ne donne qu'un pouce de hauteur à une
marche, il faut donner 22. pouces de largeur; Si la marche
a deux pouces de haut qui valent autant que 4. pouces
de large, elle ne doit avoir que 20. pouces de giron; Si elle
a trois pouces de hauteur, la largeur doit être de 18. pouces,
ainsi des autres; cette proportion est confirmée par l'expérience,
quoiqu'elle ne soit pas toujours exactement observée
dans les escaliers de nos Bâtimeurs François, mais d'ailleurs,
faut il éviter l'inégalité des girons des marches dans un
même escalier.

Les principes généraux dont nous venons de parler
concernant les escaliers, peuvent s'appliquer à celui du
plafond dont nous parlons; cet escalier est à trois rampes,
avec deux paltiers, ou repos, c'est à dire, composé de trois
linéaires rampans, Car sous le nom d'escalier à trois rampes,
on entend ordinairement un grand escalier comme celui
des Thuilleries, dont la première se trouve en face du
Vestibule, & les deux autres à droite et à gauche, qui

montent au premier étage, l'on peut observer ici que le grand pallier du premier étage, l'aiffre a découvert la première rampe du rez de chaussée, de manière qu'en posant le pied sur la première marche, l'on découvre lespace de toute la cage, et la plus grande partie de la cabotte supérieure qui termine cet escalier, on peut observer au si dans le plan du rez de chaussée que le pied droit H. qui sert a soutenir la troisième rampe determine au si la largeur de la porte I. qui sert de dégagement a la garderobe B.C. 14. et a la porte de la descente de la cave marquée K.

voies le plan du
1^{er} étage.

Pour rendre cet escalier plus commode, l'on a écrit les quartiers tournans par le secours des deux palliers I. K. a la place des quels on auroit pu mettre des marches en forme de rayons, mais outre que ces marches font un mauvais effet, a cause des collets qu'on ne peut éviter, il faut encore observer que sans ces deux palliers, qu'on ne peut éviter, il auroit fallu monter 37. marches de suite, ce qui est contre tout usage, et ce qui, a peine, est tolerable dans les escaliers de dégagement, tels-

que ceux qui sont marqués L., H., O., dans les deux plans de ce bâtiment. 39.

Il est vrai que la réiteration des palliers dans un Escalier, détermine une plus grande cage, mais il n'est pas possible de l'éviter lors qu'il s'agit d'un Escalier de maître, et que plusieurs appartemens confidésables se trouvent distribués dans le premier étage. Considération pour la quelle, nous dirons qu'il faut éviter dans ces genres d'Escaliers, de monter plus de 11. 15. ou 17. marches, nombre impair qui semble une faise. d'observer suivant le principe de Vitruve, a fin dit il de commencer, et finir de monter ou descendre d'une ramp. toujours du même pied.

A l'égard des Escaliers qu'on nomme perrons, tels que ceux M. N. Expressés dans le plan du Rés de chaufferie, comme ordinairement, ils ont un rampes, un linceul, et faut affecter de leur donner au moins 14. pouces de giron sur 5. de hauteur au plus. a fin de rendre leur inclinaison peu sensible, principalement lors qu'ils ont une certaine quantité de Marches. on doit

aussi observer d'insérer ces marches en devant d'un
vingt quatrième de leur largeur, pour en écarter les
Lair.

Avant de parler du 2^e étage, il est à propos de dire
un mot des pièces de ce bâtiment qui se trouvent en
entre-sol, et dans les quelles on arrive par les escaliers
masqués L. O. ces entre-sols d'un côté sont pratiqués
sur les pièces du 1^{er} de Chauffée désignées A^{6.7.8.9.} et
de l'autre sur celles exprimées B^{12.13.14.} et sur celles
C^{15.16.17.} dans celles de ce côté est pratiqué un petit
apartement particulier, composé d'une chambre, d'un
cabinet, d'une petite galerie d'Hamper, et de tableaux,
d'une garde-robe &c. il peut être destiné à l'usage d'un
jeune homme dont l'étude demande du recueillement
et de la solitude, d'ailleurs les planchers n'ont de hauteur
que 7. pieds et demi. n'ayant pas pu donner moins de
six pieds aux pièces de dessous, et un pied d'épaisseur de
plancher, qui ensemble valent 14 pieds et demi, —
hauteur de tout d'étage du 1^{er} de Chauffée sous
plancher.

Dans les autres étages qui sont pratiqués, à gauche de ce ^{41.}
plan, est distribué un petit appartement des Bains prescrite
de ce côté à cause de l'exposition du midi; autrement il
auroit paru plus convenable de le placer au dessus de la
chambre du vicé C¹⁶. Et près de celle B¹¹ mais cette raison
d'exposition doit passer par dessus toute considération,
principalement pour des Bains de santé. Ceux de propreté
n'exigeant pas cette severité, mais comme dans ce bâtiment
ils peuvent servir aux deux usages, j'en ay par hérité de
les placer icy; D'ailleurs comme ce genre de pieces n'est pas
d'un usage continuel, il m'a aussi paru plus convenable
que le petit appartement privé distribué dans l'autre côté de
l'autre côté et destiné à un jeune homme de peu d'expérience,
fut près de celui du maître ou de la maîtresse du logis.

L'appartement des Bains dont nous venons de parler, est
composé d'une salle des Bains, marquée A. dans laquelle
est une Baiguoise marquée E. qui se remplit d'eau fraîche
par un tuyau et un réservoir pratiqué dans les combles
du bâtiment, et d'eau chaude par le moyen d'un autre
tuyau qui donne dans une chaudière élevée sur un fourneau

B. construit dans l'étuve marquée C. à côté de cette
 etuve, est une chambre de niche qui communique à la
 salle des bains par le passage D. derrière cette salle sont
 des lieux à souppape à plomb de ceux A7. Sur plan du
 rez de chaussée, à fin que la même chauffe d'airance
 serve aux deux pièces; cette petite pièce s'évague par les escaliers
 qui descendent au rez de chaussée, et qui a souppape par
 l'antichambre A9. Ces lieux à souppape, ainsi que les
 garderobes, sont éclairés par les dessus de portes des pièces
 du rez de chaussée, ou par des bordures garnies de
 glaces qui figurent avec des tableaux; de sorte que sans
 interrompre la décoration, on tire avantage de ces faux
 jours, pour éclairer les garderobes, ainsi que cela se
 remarque avec beaucoup de succès, dans presque tous nos
 bâtiments modernes.

La position des tuyaux de cheminées exprimés dans ces
 plans, indiquera la manière de les devoier, ce que
 nous expliquerons plus précisément en parlant de
 la construction.

Nous allons parler de la distribution du 2^e étage.

De la Distribution

Du premier Etage.

En general la distribution des appartemens du premier Etage doit être ajustée a celle du rez de chaussée, — c'est a dire que les murs de face, et les premiers murs de refend doivent être élevés a plomb les uns sur les autres, en observant que ceux de face aient une retraite en dehors environ d'un pouce ou d'un pouce et demy, ce qu'on nomme en general fruit; mais — comme il arrive que lors que le rez de chaussée est destiné pour le bel Etage, le premier sert a contenir plusieurs appartemens privés, ces derniers n'ayant pas besoin d'une aussi grande quantité de pieces, qu'on est obligé de subdiviser cet espace par plusieurs cloisons que l'on nomme aussi de refend, qui different des murs, en ce que ces derniers sont de maçonnerie, et les autres de charpenterie, ou de menuiserie, a fin d'éviter la charge qu'ils communiqueroient aux planchers, —

de manière qu'il n'y a que les murs de refend dures de
 chaussée, et dans les quels sont dérivés les tuyaux de
 cheminée qui sont obligés de monter de fond, aussi
 bien que ceux qui forment la cage de l'escalier, -
 car autrement de simples cloisons de charpenteries
 suffisoient surmontés d'une sablière pour recevoir les
 bouts des poutres, et les solives que l'on pose toujours
 sur le moindre diamètre des pieux, considération qui
 demontre la nécessité de prendre compte lors qu'on
 distribue le plan du rez de chaussée d'un bâtiment,
 de l'usage des pièces situées au premier étage, de
 sorte que, si, au dessus du rez de chaussée, l'on n'avoit
 besoin que de petits appartemens pour les étrangers,
 en s'appuyant aux murs de refend d'en bas, et
 faisant un corridor commun à toute ces pièces, cela
 sembleroit suffire, ainsi qu'on le pratique ordinairement
 dans les maisons de peu d'importance; mais dans le
 bâtiment dont nous parlons, ou pour rendre les
 appartemens du rez de chaussée plus spacieux, il ne
 se trouve que deux chambres à coucher dont une est

45
en niche, il a semblé nécessaire de pratiquer au premier
étage deux beaux appartemens de maîtres, accompagnés
des pièces qui leur sont nécessaires, ainsi qu'ils sont
exprimés A. D. Et deux autres plus petits, B. C, de
manière qu'en cas d'une plus nombreuse société, on
pouvoit pratiquer des appartemens pour les étrangers.
Dans les bâtimens qui feroient partie des bas-cours, j'
préferant cette méthode, à celle d'avoir élevé au dessus
de ce premier étage une attique ou une mansarde,
qui ne convient que dans une maison de ville, bâtie
dans un quartier serré, on il semble nécessaire de multi-
plier les surfaces par le nombre des étages.

On pratique quelque fois des corridors dans le
premier étage de ces bâtimens, mais ils ont une
incommodité, qui a dégoûté de leurs usages, en ce qu'ils
divisent la profondeur du bâtiment en deux parties;
Et que le service des domestiques ne peut s'y faire sans
troubler le repos de ceux qui habitent les appartemens
aux quels ils donnent l'entrée; aussi la diversité des
opinions à cet égard est aussi infinie que les occasions

sont diverses. cependant il est certain qu'il est une manière générale qu'il faut affecter de suivre sans pour cela s'écarter des principes de la convenance, je dis convenance parce que certainement, il y en a à observer pour distribuer un bâtiment relativement aux besoins des personnes qui font bâtir, une exposition convenable, un appartement bien dégagé, suffisamment éclairé selon les besoins, et décoré avec goût, sont des choses du ressort de toute les conditions. pour y réussir, il faut connaître les principes de la distribution, dont nous avons parlé en décrivant le rez de chaussée de ce Bâtiment, qui enseignent que, dans quelque genre de pièces que ce soit, il ne faut pas s'éloigner des formes généralement reçues, et sur tout, observer scrupuleusement la symétrie, principalement dans les pièces destinées à la résidence des maîtres.

Dans les appartemens du premier étage dont nous parlons, les enfilades que nous avons tant recommandées en parlant du rez de chaussée de ce Bâtiment ne sont pas si nécessaire à observer; car l'appartement D est

particuliers, ainsi que celui A. conséquemment, il paroît ^{47.}
peu important que l'enfilade E. E. Soit conservée, ainsi
que celles E. F. & G. qui ne se trouvent pas, que, parce que
ce plan est élevé par celui de rez de chaussée, et qu'il
est toujours mieux, autant qu'il est possible, d'affecter dans
les murs de face et de refond, de mettre les vuides et les pleins
à plomb les uns des autres.

Au dessus du vestibule du rez de chaussée est pratiquée
une antichambre A. derrière la quelle est pratiquée à gauche,
un escalier H. pour monter aux combles, et à droite une
garderobe A⁷. dans la quelle peut coucher un domestique.
cette garderobe dégage la chambre à coucher A⁴. dans
l'antichambre A¹. parce que le passage A⁶. donne
entrée à un salon commun, ou salle de billard, marqué
A⁹. qui donne entrée à droite à l'appartement A^{3.4.5.}
et à gauche, à l'appartement D^{2.3.8.}. Le cabinet A³.
précède la chambre à coucher, la quelle est précédée
d'un arriere cabinet A⁵. et a pour garderobe la
chambre percée, A⁴. qui dégage par le passage AB¹.
et par l'antichambre B².

A gauche de ce plan, est une antichambre C D¹.
 qui est commune au petit appartement C. et au
 celui D. De manière que le cabinet D². a deux issues
 et donne l'entrée à la chambre en niche D³. qui a
 pour garde robe le petit cabinet de toilette D⁴. et
 une chaise percée D⁵. la quelle dégage par la garde-
 robe C¹. et de là par la 2^e antichambre C D¹. pour
 la symétrie de cette chambre en niche. du côté du
 pignon, on a pratiqué ainsi qu'au rez de chaussée,
 une cloison de menuiserie, qui renferme deux boudoirs,
 ou garderobes, marqués D⁶. D⁷. Les deux appartemens
 dont nous avons déjà parlé, marqués dans ce plan
 C. B. sont aussi composés d'une antichambre, d'une
 chambre à coucher, d'un cabinet &c. on y a observé
 la symétrie la plus exacte, comme le point le plus
 essentiel de la décoration de ces sortes de petits apparte-
 mens, et toujours relativement à l'ordonnance des
 dehors.

C'auroit été icy le lieu, avant de passer à la décoration
 des façades de parler de la distribution des bas-reliefs,

Orangeries, cuisines, offices &c. mais comme ces genres ^{49.}
de Bâtimens exigent un détail considérable, et que d'ailleurs,
nous en avons expliqué les usages, la situation, et
l'Exposition, dans le traité de la décoration des Edifices,
nous y renvoyons icy.

Je dis seulement, à propos des Casse-cours, et de leurs
Bâtimens, que la convenance doit y presider comme
par tout ailleurs, c'est à dire, qu'indépendamment des
différentes commodités relatives à leurs usages, chacune
en particulier, qu'ils doivent être traités avec plus ou
moins de richesse, ou de simplicité selon qu'elles sont
plus ou moins parties de l'ordonnance générale des
Edifices; car il n'y a point de doute que lors que ces
Bâtimens se trouvent situés en aile, le long des avant-cours,
ou qu'elles servent d'avenues au Chateau, elles doivent
se ressentir de la présence des maîtres, au lieu que
lors qu'elles sont enfermées par des murs de clôture, la
circumstance leur suffit, considération axonomique qui doit
porter l'architecture à distribuer son plan selon l'importance
ou la fortune de celui pour lequel il Bâtit.

De la Decoration des façades en general.

Il semble jusqu'à present que lors que la plus
part de nos architectes ont donne' des desains de
batimens de peu d'importance, qu'ils n'ont eu pour
objet que de les rendre commodes, et qu'ils en ont
negligé les façades, et rendu la proportion de ces
desuvers arbitraire, parce, disent quelques uns, que
les ordres d'architecture n'y president pas, elles
se semblent ne devoir pas laiger toute la severité des
regles de l'art; qu'il suffit de lever plusieurs étages
les uns sur les autres, et d'employer dans chacun de
ces étages des trumeaux, et des croisées avec quelque
symétrie dans les dehors, assujettis à la distribution de
de dans, et qu'il est indifferent quel membre d'archite-
ture on emploie pour orner ces façades.

Suivant ce système si peu convenable aux préceptes
ou rencontre tous les jours dans nos batimens une

51.

l'usage de membres d'architecture entapés les uns sur les autres, sans choix & sans convenance, c'est à dire des crochets trop sveltes, avec des trumeaux trop pesans, des corniches d'un profil peu correct, et non analogues, à l'espèce du bâtiment. Les avant-corps trop étroits, mal couronnés, et des balustrades qui n'ont aucun rapport avec l'architecture qui les soutient; de manière que si l'on rencontre quelques parties estimables, ces mêmes parties considérées ensemble forment un tout monstrueux par le défaut d'accord qui se rencontre entre les parties générales et les parties principales.

Pour éviter ce désordre, examinons avec attention ce que les principes de la convenance nous enseignent, et disons que dans la diversité des occasions que l'on a de bâtir, elle nous fait faire choix dans les ordres d'architecture, de l'expression rustique, solide, moine, délicate, ou composée, de figures sous le nom d'ordre Ionien, Dorique, Jonique, corinthien, et Composite, que d'après les différentes expressions, l'on peut choisir celle qui convient le plus parfaitement, et aux motifs.

qui font mettre la main à l'œuvre dans un bâtiment. Doit se conclure qu'il n'est pas possible d'arriver à cet esprit de convenance si l'on ne possède à fond la Connoissance des cinq ordres d'architectures; parce que chacun a part, constatent invariablement la route que l'on doit suivre dans les différents genres de difices que l'on érige pour l'utilité, la magnificence, ou la commodité.

Supposant donc icy la Connoissance des proportions de chaque ordre en particulier, passons à l'application qu'on en doit faire dans la décoration des façades; mais comme ils peuvent s'y employer diversement, commençons par définir les différentes manières dont on en fait usage pour satisfaire à la diversité des Bâtimens civils, tels que ceux à un seul étage, ceux qui au dessus de cet étage ont seulement un attique, ceux qui ont deux étages réguliers élevés l'un de plus l'autre, ceux qui sont composés d'un soubassement au dessus duquel est un étage régulier; ceux qui sont composés d'un soubassement, et

50.
D'un étage régulières, au dessus du quel est un
attique, ceux qui sont composés d'un soubassement,
au dessus du quel s'élève un ordre colossal qui
embrasse deux rangs de colonnes, l'une au dessus de
l'autre, couronnées par un front de tablement; ceux
enfin qui sont composés de trois étages réguliers, et
dans lesquels les trois ordres grecs servent surmontés
l'un sur l'autre, de manière que pour rendre ces prin-
cipes intelligibles, non seulement nous citerons les
monuments de cette capitale les plus approuvés, mais
nous donnerons l'idée d'une partie de ces monuments,
avec leur mesure exacte sur la planche 6. et 7.



Des Bâtimens en un seul étage.

Les bâtimens à un seul étage sont après rarer
dans une capitale, malgré l'exemple du palais
Bourbon, de l'hôtel de Saisi, de Pompadour, de Dethune,
de Montcaumon de parieque, ordinairement, la

Surface d'intervalle est servie dans les grandes villes, ce
 qui oblige de multiplier les étages dans les maisons
 ordinaires, et que d'ailleurs, il semble que les ordres
 de quelque importance exigent une ordonnance
 plus importante que celle d'un seul étage, ainsi
 qu'on le remarque au palais Bourbon dont nous venons
 de parler, de sorte que cette manière de bâtir ne
 paroit convenable que pour un bâtiment particulier
 à la campagne, ou une petite maison de plaisance,
 telle que le remarque celle de M. Le prince de
 Soubise à St ouen, ou pour un bâtiment qui sert de
 retraite à l'extrémité du parc d'une maison royale,
 comme le château de Trianon près Versailles de.

De toutes les manières de bâtir, celle-ci apporte
 moins de sujétion que toute autre, parce que les ordres
 n'étant pas obligés d'être surmontés, les uns sur les
 autres, il se présente moins d'obstacles pour la réunion
 des parties avec le tout. il ne s'agit que de faire choix
 de l'expression d'un des ordres le plus analogue au
 caractère du bâtiment que l'on veut ériger, et que

ce genre une fois choisi, par les principes de la couve-^{55.}
nance, il faut que tous les membres d'architecture et
leurs proportions soient relatives à cet ordre. Supposons
à présent que, par économie, ou par quelque autre
motif, on veuille ne pas faire usage d'un ordre de
colonnes ou pilastres dans un bâtiment, il est certain
qu'il ne faudra pas moins exprimer le caractère de
l'un d'eux dans la proportion des croisées, des trumeaux,
des linteaux, des archivoltes, impostes, chambranles de
ainsi que dans les ornemens, parce que sous le nom
d'ordonnance, nous ne entendons pas seulement l'assem-
blage du pied d'estat, de la colonne, et de l'entablement,
mais aussi la forme et la richesse des portes, des croisées,
des niches, des balustrades, des frontons, des figures, des
trophées de, afin que, par l'aspect de cet édifice, dont les
ordres sont supprimés, l'on puisse reconnaître son ordon-
nance rustique, solide, moyenne, délicate, ou composée;
par la raison que l'on aura prise ces proportions, selon
l'esprit de l'ordonnance, dans l'ordre Toscan, Dorique,
jonique, corinthien, ou composite.

Pour satis faire a ce que nous exigeons, il s'agit de
 connoître la hauteur de l'étage, au bon vent distribuer
 une ordonnance, hauteur qu'on ne peut déterminer que
 relativement au diametre des pièces qui composent
 l'intérieur du bâtiment, on ajoutant a cette hauteur
 l'épaisseur du plancher, pour que de dessus les planches,
 jusques sur le sol duré de chaufée; on établis la
 proportion des linteaux, des portes, des croisées, et de
 tous les membres extérieurs, de maniere que cette hauteur
 donnée, et dont on aura soustrait environ un pied pour
 la retraite ou socle, le reste soit divisé en cinq, dont un
 cinquième constatera la hauteur de l'entablement, et le
 reste sera pour la hauteur des croisées, y compris leur appui
 et leur claveau.

Ordinairement, les bâtiments a un seul étage, se
 couronnent d'une balustrade, a laquelle on donne de
 hauteur, celle de l'entablement, plus une 6.^e partie,
 et sont soutenus par un socle continu dans lequel est
 comprise la quantité des marches qui montent du sol des
 cours et des jardins, a ce luy dures de chaufée des appartemens

Des Bâtimens a un seul Etage, Surmonté d'un attique.

Ces Bâtimens sont en usage dans le cas d'un lieu serré, et ou le terrain borne ne fournit qu'un espace suffisant pour distribuer au rez de chaussée les piéces de société en un appartement de parade, de maniere qu'on seroit obligé de distribuer au dessus les appartemens de commodité, et dont le diametre des piéces n'exigeant pas une grande hauteur, engage a éléver qu'un attique au dessus du rez de chaussée, ainsi qu'on la pratiqué a l'hôtel de clermont (A). de Nois montier, de roquehaute, de rotelica, de la maison de Mr. d'argenson, et qu'on l'avoit projeté pour le bâtiment du palais Bourbon. La proportion de cet étage nommé attique, est d'avoir de hauteur la moitié de celui de dessous, de maniere que toutes les parties en sont racourcies, et n'ont aucun rapport avec les ordres

(A). a l'hôtel de Montbasou ou a pratiqué une mansarde, ce qui venoit par a un bâtiment a un seul étage, susceptible de quelque ordonnance.

d'architecture dont nous avons parlé; l'entablement qui
 couronne cet étage, au lieu du quart, ne devant avoir
 qu'une huitième; et les croisées au lieu de deux fois leur
 largeur, ne devant avoir qu'une fois et demie au
 plus &c. En general, il est essentiel d'observer que
 l'ordonnance de cet attique ait une expression et une
 richesse relatives à l'ordre qui le soutient, pour éviter, —
 ainsi qu'on le remarque dans plusieurs de nos bâtimens
 de mettre un genre d'attique toscan sur une ordonnance
 corinthienne, ni un genre d'attique ionique sur une
 ordonnance toscane, devant concevoir que, puisqu'il
 est cinq ordres d'architecture, d'une différente expression,
 il doit aussi y avoir cinq ordonnances d'attique, ainsi
 que cinq genres de richesses, de balustrades, de frontons, d'a-
 mortisemens, de subapentimens &c —

Au reste il ne faut pas faire un trop fréquent usage
 des attiques; ils n'ont point paru avec avantage dans les bâti-
 mens civils, leur proportions étant tout à fait contraire
 aux préceptes de l'art, n'ayant d'abord été imaginés
 que pour servir d'amortissement, et recevoir des inscriptions,

ou bas reliefs dans les ouvrages publics, tels que les
portes de ville, les fontaines, les arcs de triomphe &c. &c.
ils semblent avoir pris faveur dans nos Bâtimens, c'est
parce qu'on les a substitués dans nos maisons particulières,
aux mascarons, ou en leur lieu ils sont de quelque utilité;
mais, dans les édifices considérables, il faut en user avec
plus de retenue; malgré le fameux exemple du château de
Versailles, où elles semblent être autorisées pour les raisons
que nous dirons en son lieu.

L'étage qui soutient et attique, doit être conforme
à ce que nous avons dit concernant les bâtimens à un seul
étage, c'est à dire se ressentir des proportions d'un ordre
régulier dont on aura fait choix selon l'usage et la
destination d'un bâtiment qu'on aura à ériger.

Des Bâtimens à Deux étages réguliers.

Par les bâtimens à deux étages, nous entendons deux
ordres réguliers, élevés l'un sur l'autre dans un même

Edifice, soit qu'il y ait des colonnes ou pilastres, soit
 qu'il n'y en ait point; ce genre convient pour une maison
 dont la surface est resserrée dans des bornes étroites, par
 économie ou autrement, exige cependant une quantité
 d'appartemens suffisante pour qu'il y en ait de parade,
 de société et de commodité, de sorte que ne pouvant,
 dans l'espace d'un rez de chaussée, distribuer tous ces
 appartemens, le premier étage doit en contenir une
 partie; pour cela il convient donc que le premier étage
 ait une hauteur convenable pour les y contenir, de
 manière que par le seul aspect des dehors, ces deux
 étages annoncent visiblement l'usage intérieur du
 bâtiment, tels qu'on le remarque aux hôtels de Villeroi,
 Malignon, Soufflot, d'Humieres, la Vrilliere, de Ludes &c.
 Le bâtiment dont nous faisons la description est
 dans ce genre & les deux étages sont terminés par une
 balustrade qui marque la hauteur des combles, tenu
 après bas, pour n'être pas aperçus du point de distance
 où l'on doit regarder les façades. On a affecté dans
 l'avant-corps du milieu, du côté de l'entrée d'exprimer

61.
au-dessus de l'architrave un ordre ionique, et au premier étage
un ordre corinthien, quoi qu'il semble que le vestibule,
ouvert par des colonnes ait au-dessus ce genre de décoration,
il n'en est pas moins vrai que lorsqu'un ordre ne continue
pas au poutre-tout du bâtiment, il paroît hors de convenance
d'affecter cette richesse dans le milieu seulement, malgré la
quantité d'exemples qui s'en remarquent dans cette capitale.

Deux motifs nous ont porté à en user ainsi dans
ce bâtiment; le premier de faire sentir, combien il est abusif
d'employer des colonnes, lors que la hauteur des planchers
ne permet pas d'élever un ordre qui ait au moins deux
pieds de diamètre, il semble qu'on n'en doive faire usage
que dans un édifice d'une certaine importance, et non
dans une maison particulière, parce que telle grandeur
que l'on affecte de donner aux masses de ce dernier, elles
se trouvent toujours subdivisées par de petites parties, ce
qui est contre l'idée que l'on doit se former des ordres
d'architecture, le second de faire sentir combien en employant
aucun genre de colonnes, il est néanmoins nécessaire de
se servir de leur proportion, pour établir des rapports conve-

„nables entre la hauteur des étages inférieurs et supérieurs
la hauteur des linteaux devant être la même, ainsi
que la proportion des ordres et des croisées, le choix des
ornemens &c. ainsi que nous l'avons recommandé en
parlant des bâtiments à un seul étage.

Pour donner un précis de ce que j'avance, la façade
du côté du jardin de ce bâtiment est tenue sans ordres,
et cependant elle est à pupette aux mêmes hauteurs —
et aux mêmes membres d'architecture que celle du côté
de l'entrée; et c'est par cette simplicité qu'elle m'a paru
être plus digne d'une maison particulière, car
autrement, il faut sçavoir que, dans presque toutes les
occasions, les façades des jardins se tiennent toujours
d'une ordonnance plus élégante que celles qui leur sont
opposées, ce qui ne seroit pas si par les raisons
dont nous avons parlé. neantmoins l'on peut remar-
quer que la proportion des croisées du rez de chaussée
s'exprime bien légère pour que, ayant de hauteur
deux fois et un quart de leur largeur, et celles du
premier étage deux fois et demie, qui est la propor-
tion

Corinthienne, et ainsi de tous les autres Membres d'archi-^{63.}
tecture de ces deux Étages, qui sont parfaitement semblables
et conformes au caractère moyen et délicat qu'expriment
dans l'avant corps l'ordre ionique et corinthien qui
dévoient l'avant corps du milieu de la façade du côté
de l'entrée.

Pour parler en general de la proportion qu'un premier
étage doit avoir par rapport à celui du rez de chaussée, nous
dirons que la hauteur AB. doit être à celle de CD. comme
17. à 14. c'est à dire que l'ordre corinthien doit avoir la
hauteur de l'ordre ionique, au moins celle de la base de
ce dernier, de même que si l'on vouloit poser une ordonnance
dorique sur une toscane, le premier devrait être au dernier,
comme 15. à 14., et un ionique sur un dorique, comme
15. à 16. non compris la hauteur des entablemens, ny
le socle qui tient lieu de pied d'estal, de manière que sans
faire usage des ordres de colonnes ou pilastres, tel que la
façade du jardin, la hauteur EF. est à celle de GH, comme
17. à 14. la hauteur de l'entablement I. le quart de GH.
la hauteur de la retraite K. de deux pieds et demy (c'est-

appuïée à la hauteur d'apuy, puis que cette retraite
 continue sert de balustrade dans l'avant-corps du
 vestibule. La hauteur de l'entablement M. Le quart de
 la hauteur E. F. Et en fin la hauteur de la balustrade
 N égale à la hauteur de l'entablement M. plus un
 5^e de proportions, qui doivent être par tout les mêmes,
 dans quelque genre d'ordonnance de bâtiment qu'on
 ait à ériger, soit qu'on fasse usage des ordres, soit
 qu'on les y supprime. dessous les bases des colonnes du
 côté de l'entrée, il requiert un petit socle d'environ un
 pied de hauteur, lequel continue au pourtour du
 bâtiment, ce qui doit toujours être observé, afin que
 d'un côté les colonnes ne posent pas sur le sol des porches, et
 que de l'autre, au défaut des colonnes des corps de fond,
 ni les panchages des portes ne posent pas immédiatement sur
 le nez de chaussée de ces mêmes porches, ce qui seroit un effet
 très désagréable. au dessous de ce premier socle, en est un
 autre, dont la hauteur est égale, celle des marches qui
 forment la différence du sol des appartemens, avec celui de
 la cour ou des jardins, différence qu'on peut remarquer

Sensiblement dans la coupe de ce bâtiment pl. 5.^e 65.

Il faut faire en sorte que le premier sile dont nous venons de parler soit à celui de dessous comme 1 est à 3. afin d'éviter l'égalité dans les membres d'architecture, attention qu'on doit observer dans toutes les occasions, soit dans les élévations, soit dans les plans, que forment les avant-corps dans la distribution des façades.

À l'égard de la proportion des bandeaux, ou chambranles, leur largeur doit être la sixième partie de celle des croisées, et la richesse de leurs moulures, proportionnée au caractère de l'ordre ou de l'ordonnance qu'on a choisi, lors qu'on met des croquettes aux chambranles, leur saillie doit être la sixième partie de la largeur de ces mêmes chambranles, et la hauteur de ces croquettes le quart de tout le chambrant (hors oeuvre); la richesse, la proportion et la forme des agrafes, clefs ou caveaux doivent être aussi analogues au caractère de l'ordonnance.

La hauteur des bossages qui forment les corps de refond, ne doit qu'à peine surpasser la hauteur d'un module, à moins que ce dernier nait plus d'un pied. Le refond doit être

environ la 12^e partie de la hauteur du bâtiment; il est bon d'observer de ne pas trop faire usage des refauts dans une ordonnance corinthienne, principalement, lorsque l'ordre y préside, malgré l'opinion de la plupart des architectes, qui se persuadent qu'il suffit d'orneer indifféremment leur façade, et d'employer des croisées, des portes, des balustrades, des corps de refaut, des niches & d'autres bâtimens, sans avoir égard à la convenance, & ce qui produit cette foule d'exemples si contraires aux préceptes de la bonne architecture.

Comme nous supposons icy la connoissance des ordres, le choix qu'on en doit faire dans les différents genres de bâtimens, & leur expression, nous ne traiterons pas dans un plus long détail, & nous passerons sous silence les genres de profils qui conviennent à chacun, le choix des impostes & des archivoltes, celui des balustrades & des balustrades, ainsi que la proportion des architraves, frises, corniches &c. & si nous avons particulièrement ce genre de bâtimens à deux étages, c'est parce que les façades du bâtiment que nous proposons sont dans ce genre, &

quit est facile de rendre réversibles les principes généraux,^{67.}
dont nous venons de faire mention, à tous les genres de bâtimens
et dans toutes les occasions que l'on a à désigner un
édifice.



Des Bâtimens

Dont le rez de chaussée est un soubassement
et au dessus duquel est élevé un
étage régulier.

Ce genre de Bâtimens est assez en usage, lors que dans
un lieu serré, on est obligé au rez de chaussée de
distribuer des cuisines, les offices, et autres lieux subalternes,
ou bien dans une maison de plaisance, lors que la situation
et les principaux points de vue ne peuvent être aperçus
du rez de chaussée, de manière qu'on se trouve obligé d'élever
le bel étage au dessus du soubassement. alors, il suffit de
pratiquer au rez de chaussée un vestibule et un escalier
dont la décoration répond à l'importance du bâtiment,
et à la magnificence des appartemens du premier étage.

L'observatoire, l'hotel de Casnavalet, l'hotel de Poulouse, le chateau de Berry &c. sont a peu près dans ce genre; je dis a peu près, parce que, dans quelques uns de ces soulassemens, on a introduit de petits ordres d'architecture, tel qu'on peut le remarquer a l'hotel de Poulouse a Paris; ce qui est contraire aux principes de l'art, et aux proportions qui nous enseroient a ne donner a la hauteur des soulassemens que les deux tiers de l'ordre superieur; de maniere que, selon ce principe, il est contre la convenance de vouloir introduire un ordre d'ordre dans un soulassement, puis qu'il ne peut avoir aucun rapport avec celui qui le surmonte, et que l'idée generale qu'on doit se former d'un tel étage est de servir de stilobate continu a toute l'ordonnance superieure, quand même, on n'y emploiroit ny colonnes ny pilastres.

Le même esprit de convenance nous enseigne aussi que l'ordonnance de ces soulassemens doit être traitée de maniere a représenter une architecture solide; si l'ordre de dessus est moyen, ou au contraire a être moyen; si l'ordonnance du premier étage est délicate, ainsi de suite.

pour y parvenir, il faut emprunter les membres d'architecture ^{69.}
dont on compose ces soubassements, de ceux des pieds d'estaux
des ordres supérieurs. Et tenir la proportion des portes et frisées
de cet étage racourcie du sixième; moins que toutes celles
placées dans l'ordonnance d'un ordre régulier.

Des Bâtimens

qui sont composés d'un soubassement
au rez de chaussée, d'un étage régulier
au dessus, et ce dernier couronné d'un
attique.

Nous avons déjà dit qu'il ne falloit pas faire un trop
fréquent usage de l'ordre attique dans l'architecture; qu'en
général il ne sembloit devoit être employé que dans une
maison particulière, à la place des mansardes, ou dans
les édifices publics pour servir d'amortissement à quelque
partie essentielle que l'on vouloit rendre pyramidale;
cependant l'exemple que Mansard nous a donné de cette
espèce d'ordre dans la façade de versailles du côté des jardins,

vous montre qu'on peut tirer parti de cet ordre avec une sorte de succès dans l'ordonnance des palais des Rois.

En effet l'aspect d'un bâtiment de ce genre, ne peut exprimer mieux au vu de la demeure d'un monarque, en ce que le bel étage, ou il fait sa résidence se trouve élevé sur un socle basement qui préserve sa personne des humidités de la terre, et de l'inopportunité des hommes du commun, et que ce bel étage, est couronné d'un attique qui semble mettre à couvert l'intérieur de ces appartements de l'ardeur du soleil, des vents du ciel &c. On peut même avancer que dans la décoration d'une maison royale, l'ordre attique est plus convenable qu'un ordre régulier, parce que ce dernier annonce des dehors, un étage habité, ce qui est contre la bienséance qui semble exiger qu'aucune autre personne habite au dessus du lieu où une tête couronnée fait sa résidence; d'ailleurs dans une maison royale, comme il se rencontre des pièces spacieuses, par le moyen de cette hauteur d'attique jointe à celle du premier étage, les galeries, les salons, et les grandes salles d'assemblées ont une proportion relative à leur diamètre, sans ce la les calottes

De ces piéces, on seroit obligé d'occuper une partie de la ^{71.}
hauteur de l'étage regulier, qu'on auroit affecté au dessus,
ou l'on seroit contraint d'introduire des combles au
dessus du bâtiment ce qui seroit encore a mon gré un
défaut de couronnement, malgré les exemples des bâtimens du
siècle précédent, n'étant pas naturels de pratiquer des
greniers, que nous donnons l'idée de toits, au dessus de la
demeure d'un souverain, qui quelque forme et quelque
élégance qu'on leur donne ne couvrent qu'aux bâtimens
subalternes ou aux bapes cours, considération qui ne fait
encore estimer la façade de Versailles, parce qu'au dessus de
l'étage attique, regne une balustrade, et que les combles
ne sont pas aperçus, les ayant construits de manière que
leur sommet est peu élevé, ainsi qu'on l'a observé au
château de Trianon, au palais Bourbon &c.

Des Bâtimens

qui sont composés d'un sous-bassement et d'un ordre
colossal au dessus qui embrasse deux rangs de
croisées l'une au dessus de l'autre.

Malgré les exemples de ce genre qu'on voit en Italie, et

L'opinion de plusieurs architectes modernes, qui font usage des ordres qui embrassent deux étages, il me semble que la décoration des places publiques est la seule occasion où on les puisse employer convenablement, parce que le diamètre de ces dernières étant considérable, & l'intérieur des bâtimens qui forment son enceinte étant occupé par des particuliers, dont la hauteur des appartemens est ordinaire; si chaque étage se terminoit un seullement avec un ordre d'architecture particulier, il seroit à craindre que ces ordres d'une grandeur proportionnée aux bâtimens paroissent trop peu considérables relativement à l'espace & au diamètre de la place, ainsi qu'on remarque ceux des bâtimens de la cour du vieux Louvre, qui est à peu près de même diamètre que les places royales & de Vendôme, ou un ordre colossal eussit beaucoup mieux que les trois ordres élevés l'un sur l'autre dans la cour du Louvre, par la raison qu'il n'y a point de spectateurs éclairés qui ne sauroient que cet ordre à double étage qui répond par son ordonnance à l'usage public, ne soit fait dans l'intérieur pour être habité par des particuliers,

pendant au contraire que dans une autre circonstance, ^{43.}
ou l'on affecte ce genre d'ordre à deux étages, la première
idée de vraisemblance semble annoncer que la façade
de ce bâtiment avoit été commencée pour un édifice
publie, et qu'ensuite passé à des hommes ordinaires, ils
en ont divisé la hauteur relativement à leurs besoins.

Il est encore une observation qui doit être évitée d'être
trop fréquemment des ordres colossaux; car comment concilier
la proportion qui doit être entre la grandeur des portes et
des croisées dont nous avons parlé, avec celle du diamètre
de ces colonnes ou pilastres? ces croisées et ces portes étant placés
dans des entre colonnes que la construction oblige de
mettre pres les uns des autres sous une grande élévation,
Défaut de rapport qui se remarque dans tous les édifices
érigés dans ce genre, tel qu'est élevée la façade du Louvre
du côté de la rivière; considération qui me fait avancer
que la convenance paroît trop négligée dans l'architecture;
Et que cependant, sans elle il est difficile de mettre de la
vrai semblance dans la décoration des façades, que c'est
sans doute, de là que les préceptes de l'architecture sont

regardés par quelques uns comme arbitraires, et qui est presque impossible que les architectes de nos jours qui continuellement ont sous les yeux de telles licences, puissent parvenir à cette excellence qui fait tant d'honneur à la mémoire des architectes grecs, qui a bien des égards l'ont emportés sur nous pour ce qui regarde la décoration extérieure.

Nous avons dit que les subassements devoient avoir les deux tiers de la hauteur de l'ordre supérieur, mais cette proportion doit s'entendre lors que cet ordre est régulier et non colossal, autrement, il suffit de lui donner la moitié et quelques fois un sixième de moins, ainsi qu'on la observe au péristyle du Louvre, à la place des victoires, de Vendôme &c.

Il est encore des bâtiments, ou un seul ordre subassés de deux étages sans être surmontés sur un subassement, tels que ceux de l'hôtel Anselot, de Roche Chouart, de Nambour &c. mais je remarque que ce genre d'ordonnance convient encore moins dans un bâtiment particulier que dans un édifice considérable, ou cet ordre élevé sur un subas-

75.
sement, quelque peu de défaut de convenance, donne une
grande idée de l'intérieur des appartemens.

Pour parler de toutes les différentes espèces concernant la
décoration des façades, nous finirons par dire qu'il est
des bâtiments qui ont trois étages réguliers élevés les uns
au dessus des autres, tel qu'on le remarque au palais de
Luxembourg, au château de maisons de. en observant
neantmoins, que ces trois ordres ne reçoivent pas dans tout le
pour tour du bâtiment, que le troisième ordre ne soit admis
que dans les principaux avant corps du milieu pour les
faire pyramider, ce qui paroît faire un meilleur effet
que lors que ces trois étages sont continus comme on le
remarque dans l'intérieur du vieux Louvre à Paris, dont
la moitié de ce bâtiment est décoré ainsi, & l'autre n'ayant
que deux ordres couronnés d'un attique, exemple d'après
le quel on peut juger du succès des trois ordres élevés l'un
sur l'autre, ou bien de l'ordonnance de deux ordres seulement
surmontés d'un attique.

Ce que nous venons de dire concernant de dernier genre
de bâtiment ne regarde à la rigueur que ceux de quelque

importante, car lors qu'il s'agit d'une maison particulière, ou à loyer, la nécessité d'élever plusieurs étages les uns sur les autres dans un terrain borné semble autoriser. Et il est vrai qu'il ne faut pas pour cela négliger l'ordonnance, ny le choix des proportions, raison pour laquelle un homme qui veut faire sa profession d'architecte, doit approfondir les préceptes de son art, et monter à sa source, afin que dans les plus petites occasions on reconnaisse que l'art a prévalu sur le métier.

Les deux Elevations du bâtiment dont nous donnons la description, et dans l'une des quelles se trouve l'ordre ionique et Corinthien, et ou dans l'autre elles sont supprimés, donneront une idée suffisante de ce que nous venons d'avancer. Il me reste seulement à dire que l'art de profiler étant du ressort de toutes les espèces de bâtimens, il n'est qu'un moyen pour y parvenir.

Nous avons dit que dans quelque occasion que ce puisse être même dans les maisons les plus ordinaires, l'esprit de convenance nous faisoit faire choix de

77.

l'un des ordres, ou de plusieurs, lors qu'il s'agit d'élever
différents étages l'un sur l'autre, or chacun de ces étages
sont ordinairement séparés par des poutres, des corniches,
ou des balustrades, les croisées de ces étages ont des cham-
brales, Les portes des archivoltes et des impostes, sont, qu'il
faut recevoir aux profils qui composent chacun de ces
ordres afin de les appliquer à l'ordonnance qu'on a choisie,
Et si l'on veut les décomposer, pour quelque raison particulière,
il n'y a qu'à les enrichir, ou les simplifier, selon les circons-
tances et les motifs qui font mettre la main à l'œuvre.
pour parvenir à cette modification, il faut consulter les
principaux auteurs qui ont écrit sur l'architecture, et
concernant les 5 ordres, substituer ou soustraire, selon
que le cas le requiert, d'après les exemples de ces auteurs,
qui, ainsi que Chambrey le Raporte, montrent après la
diversité des sentimens descrivains, qui ont traité à
cet égard de l'architecture.

De la Décoration intérieure

La décoration intérieure emprunte ses proportions

générales de la décoration extérieure, à laquelle les ordres
d'architecture ont donné lieu; quelque fois, ces mêmes
ordres ont servi pour quelque chose dans la décoration des
dedans, tel qu'aux vestibules, aux escaliers, dans les peristyles,
les galeries, les salons &c., mais alors, ces ordres ne peuvent
ne pas exiger toute la severité des règles, et il est même
rare que les pieds d'estaux et les entablemens soient
jamais réguliers.

L'ordonnance extérieure ayant constaté celle des
portes et des croisées, relativement à une des ordres
toujours continue dans l'étage d'un bâtiment, il s'en
suit que ces mêmes croisées dans l'intérieur doivent
être ajustées par leurs tableaux à cette même propor-
tion; ce n'est donc que par les embrasures que l'on peut
varier les formes des portes et croisées, relativement à
l'usage de chaque pièce, soit en évitant ces embrasures
plus ou moins par leur plan, et en les élevant par des
embrasures telles que sont exprimées celles A B, dans la
coupe Pl. 5^o. afin que la proportion intérieure de ces
croisées puisse varier selon que les pièces seront décorées

avec plus ou moins d'élégance, pendant, au contraire, ^{99.}
qu'extérieurement, elles seront les mêmes, étant couronnées
d'un entablement commun.

Si la proportion des esvoisées doit être relative à l'ordonnance
de chaque pièce, il est aisé d'en conclure que les portes aplaues,
les manteaux de cheminées, les panneaux des lambris, et
les glaces, leur doivent être analogues; afin que dans une
même pièce couronnée d'une même corniche, toutes les masses
capitales de la décoration, se ressemblent du même genre;
de même que les ornemens, les attributs, et les allégories;
de manière que les pilastres, les frises, les arrière-corps,
les supports, et les chapiteaux, servent à faire valoir la
masse principale.

A l'égard des corniches, il est aussi fort essentiel que
leur profil, et les ornemens qui les enrichissent soient en
relation avec la décoration de chaque pièce; il se fait
de différentes espèces, en bouffure, en gorge, en calote, ou
en fût, en forme d'entablement, ou seulement architrave;
leur moindre hauteur, est d'avoir la huitième partie de
celle de la pièce, mais ces dernières, qui sont les plus basses,

doivent toujours être sans calottes; ce genre de courbe ne devant avoir lieu que dans les pièces d'une certaine élévation, & c'est par leur moyen, que sous une même hauteur de planchers donnés, on peut élever sur monter, ou diminuer la hauteur d'une corniche, relativement à la grandeur du diamètre de la pièce, afin que par ces différentes hauteurs de corniches, ou proportionne aussi celle des lambris de hauteur, aussi bien que ceux d'égus, de manière que quoy que le plancher soit réellement fort élevé, il paroisse par la hauteur des calottes, & des corniches prises ensemble (environ du quart de la hauteur de la pièce) que les lambris devenant moins élevés, qu'en apparence les planchers le soient moins au sy.

En general il faut savoir que la manière de profiler à l'usage de la décoration intérieure, est tout à fait différente de celle qu'on emploie dans les dehors, & qu'il est de la prudence d'un architecte de donner à ses profils non seulement un caractère relatif à la décoration de chaque pièce mais même, selon les différentes usations qu'on emploie dans les dedans, comme le marbre, la

pierre, le bois, le plâtre &c. de la coupe du bâtiment dont ⁶¹
nous parlons, quoi qu'il soit petit, fait voir la Des position des
lambris, des croisées, des portes, a placard, des cheminées, des
dessus de portes, des lambris d'appuy &c. renvoyant pour l'assem-
blage de la menuiserie et le détail des ornemens, a la 3^e
partie de la décoration des Edifices; il ne nous reste plus a
parler que des principes généraux de la construction, ou
nous allons passer.

De la Construction.

Des trois parties qui composent l'architecture, sans doute
la construction est la plus essentielle, puisque c'est par son
secours que toutes les espèces de bâtimens acquiescent cette
solidité qui les fait triompher du temps; aussi ne nous proposons
nous pas d'épuiser ici cette matière, mais seulement de
donner une idée suffisante de la manière d'élever les murs
de face, et de creuser, d'éviter les portes a faux, et de proportion-
ner les épaisseurs des murs, relativement a leurs propres
poids, et a celui des planchers, et des couvertures que ces

murs doivent soutenir; ainsi j'avertis que je passeray sous
 si l'on les différentes qualités des matériaux, et les végétaux
 qui entrent dans la main d'œuvre d'un bâtiment, renvoyant
 pour cette partie au 6.^e chapitre de mon cours d'architecture.

L'épaisseur des murs de face doit être proportionnée à l'étendue
 de la cage du bâtiment, à la hauteur des façades, au poids
 des combles, et à celui des planchers, principalement lors-
 que ces derniers posent sur les murs de face, et non sur ceux
 de refend. Lors qu'un bâtiment a plusieurs étages, les murs
 de face ne doivent pas être élevés parallèles, c'est à dire,
 d'une épaisseur égale, mais au contraire rentrer en dedans,
 environ d'un pouce, ou d'un pouce et demy, ce qu'on appelle
 fruit, ainsi que l'exprime le corps de refend. F. qui rentre
 de dessus celui G. planche 4.^e et qu'on peut le remarquer
 au pourtour du bâtiment du plan du premier étage
 pl. 2.^e de manière qu'il n'y a que l'intérieur des murs
 de face qui s'élevant à plomb afin que la charge du
 bâtiment tende à incliner en dedans, et non en
 dehors.

En general on peut constater l'épaisseur des murs

43.

de face a deux pieds, se dit en general, parce qu'ils peuvent
être d'un peu moins, lors que le bâtiment n'est qu'un étage,
Et qu'au contraire, lors que plusieurs étages sont surmontés
l'un sur l'autre, ils peuvent avoir depuis deux, jusqu'à
trois pieds d'épaisseur.

Quelle que occasion que l'on ait de construire des murs
de face, il est bon d'observer que ceux de fondation aient
d'épaisseur, un sixieme de plus que ceux durs de hauteur, afin
de mettre les premiers, en équilibre, tant du côté des terres
qui tendent a pousser au vuide des caves que du côté d'un
même vuide, pour retenir la poussée des terres, Et lors que
par la qualité du terrain on se trouve obligé de construire
plusieurs caves, au dessus les unes des autres, pour atteindre
un tuf d'une bonne consistance; Or, il faut donner toujours
un sixieme de plus a chaque côté des caves.

Les murs de refend, nommés ainsi, parce qu'ils partagent
la cage du bâtiment en plusieurs parties, doivent toujours être
d'une moindre épaisseur que ceux de face, neantmoins,
il faut observer que lors qu'ils enserment de grandes pièces,
leur épaisseur doit être relative a la longueur, et a

la grosseur des bois qui traversent leur diamètre, et qu'en general, lors qu'on veut diviser des tuyaux de cheminée dans ces murs, leur épaisseur doit aussi être relative à la quantité des tuyaux qui doivent y passer, au lieu que ceux qui ne portent que leur propre poids, et de legers planchers, peuvent être réduits à 16. pouces de.

Il faut observer, autant qu'il est possible, pour satisfaire aux loix de la solidité de placer les vuides à plomb les uns des autres, dans les différents étages d'un bâtiment, et quand, par quelque circonstance particulière, cela ne se peut, il faut affecter au dessus des vuides d'un de chaussée de pratiquer des arcs de maçonnerie en plein cintre pour porter les pleins qui se trouvent au premier étage de.

Les murs se construisent ordinairement de pierres, et de morton liés ensemble avec du mortier ou du plâtre, la pierre doit se mettre dans les parties anguleuses du bâtiment, dans les pieds droits des croisées, dans les extrémités des avant-corps. on l'emploie aussi à faire des colonnes, des entablemens, des balustrades, quelque fois même, dans

nos batimens un peu considerables, tous les murs de face ^{83.}
en sont batis, et la plus grande partie des murs de refend,
mais lors qu'on fait usage du moëlon, il faut observer
d'élever des chaines de pierre pour porter les poutres qui
recouvrent les solives, et c'est pour cela que ces chaines de
pierre sont appellees jambes sous poutre; leur liaison avec
le moëlon doit se faire par carreaux et boutisse, de maniere
qu'alternativement il y en ait qui s'apent lancy ou hargne,
afin d'entretenir une mutuelle solidité entre la pierre
et le moëlon.

Dans les batimens, on distingue deux sortes de construc-
tion, l'une que l'on appelle grosse maçonnerie, telle que
la pierre et le moëlon, dont nous venons de parler, l'autre
que l'on nomme l'éger ouvrage, qui consiste dans l'art
d'employer le plâtre pur, et sans mélange, pour les enduits
des facades, des murs de refend, des plafonds, des corniches,
et autres.

Le plâtre a cet avantage, qu'il est naturellement blanc,
fort dur, qu'il peut s'employer tres fin, qu'il ny a point de
membres d'architecture qui ne puisse s'exécuter avec cette

matière, soit avec des ciseaux, soit à la main, la plus
part même des sculptures dont sont ornées nos corniches,
et nos plafonds sont en plâtre, moulés, posés, et rappés
en place.

À l'égard de la charpenterie, il faut savoir en
général que la grosseur des bois doit être proportionnée
à leur longueur, et que l'art de cette construction consiste
dans son assemblage, que d'ailleurs le bois de chêne
est plus propre que tout autre dans l'art de bâtir,
quoiqu'à présent en France, on feroit usage du
châtaigner, et que dans la plus grande partie de l'Alle-
magne on emploie du sapin pour ce genre de
construction.

La charpenterie, et la maçonnerie se ressemblent en
semble avec du fer, à propos de quoi nous dirons
que l'on en distingue de deux sortes, l'une que l'on nomme
gros fer, et qui sert au poids, tel que les ancrés, les
tirans, les étriers, bandes de serrures, sans tous de propres
à l'unité des différents matériaux et végétaux, qui font
partie de la grosse construction; l'autre qui s'appelle

Serrurerie, seulement a l'usage des balcons, des rampes, 47.
des banquettes &c. et qui se tiennent a la toise, ou a prix
d'argent.

Il est encore une autre espèce de serrurerie, dont on
use dans le bâtiment, et que l'on connoit sous le nom de
ferure, qui comprend les serrures simples, ou a baspo-culs,
les espagnolettes, targettes, platines &c. qui se payent a
la piece, ou par estimation, selon l'importance du travail.

Après la Maçonnerie et la charpenterie, la menuiserie
peut être regardée comme une des parties, la plus essen-
tielle du bâtiment; mais a l'exception des portes et des
croisées, elle peut être regardée comme faisant partie
plutôt de la décoration que de la construction; c'est avec
de la menuiserie, que l'on revetit l'intérieur des appartemens,
quoiqu'elle les rend plus salubres, et que l'on donne a
chaque piece, selon son usage, un caractère de richesse
proportionnée a la dignité, ou a la fortune du pro-
prietaire pour lequel on bâtit. Le chêne est aussi le
bois dont on fait usage de préférence, le sapin ne
s'employant que par économie, après le choix des

bois, cet art consiste principalement dans la manière
 d'assembler la menuiserie, de façon à rendre possible
 quelque genre de forme régulière ou irrégulière que
 l'on ait à bricoler; cette partie regarde l'ouvrier. Le
 soin de l'architecte consiste dans la manière de profiler,
 cette menuiserie relativement à la sculpture, qu'elle doit
 recevoir. Et selon l'usage de chaque pièce du particulier.

Sous le nom de construction l'on entend encore
 la couverture, soit en tuille, ou ardoise, et en plomb;
 le carrelage, soit en terre cuite, en pierre, ou en compo-
 siment de marbre, le pavé, la vitrerie &c, mais, ainsi que
 nous l'avons déjà dit, notre objet n'ayant été ici que
 de parler des trois parties de l'architecture par abréviation,
 voyez ce que nous en avons dit plus au long dans la 3^e
 partie de notre cours d'architecture, et ce que Davillet,
 Brisson, et l'architecture Moderne enseignent, concer-
 nant la partie de la construction.



la maison
ruine par
celle qui
bureau de
une de plus
leur, quelle
le portait
entend avec
de l'espèce
de par la
les mes
aut de
se par
long sans
ce que
indiquant

[Faint, illegible handwriting in cursive script, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



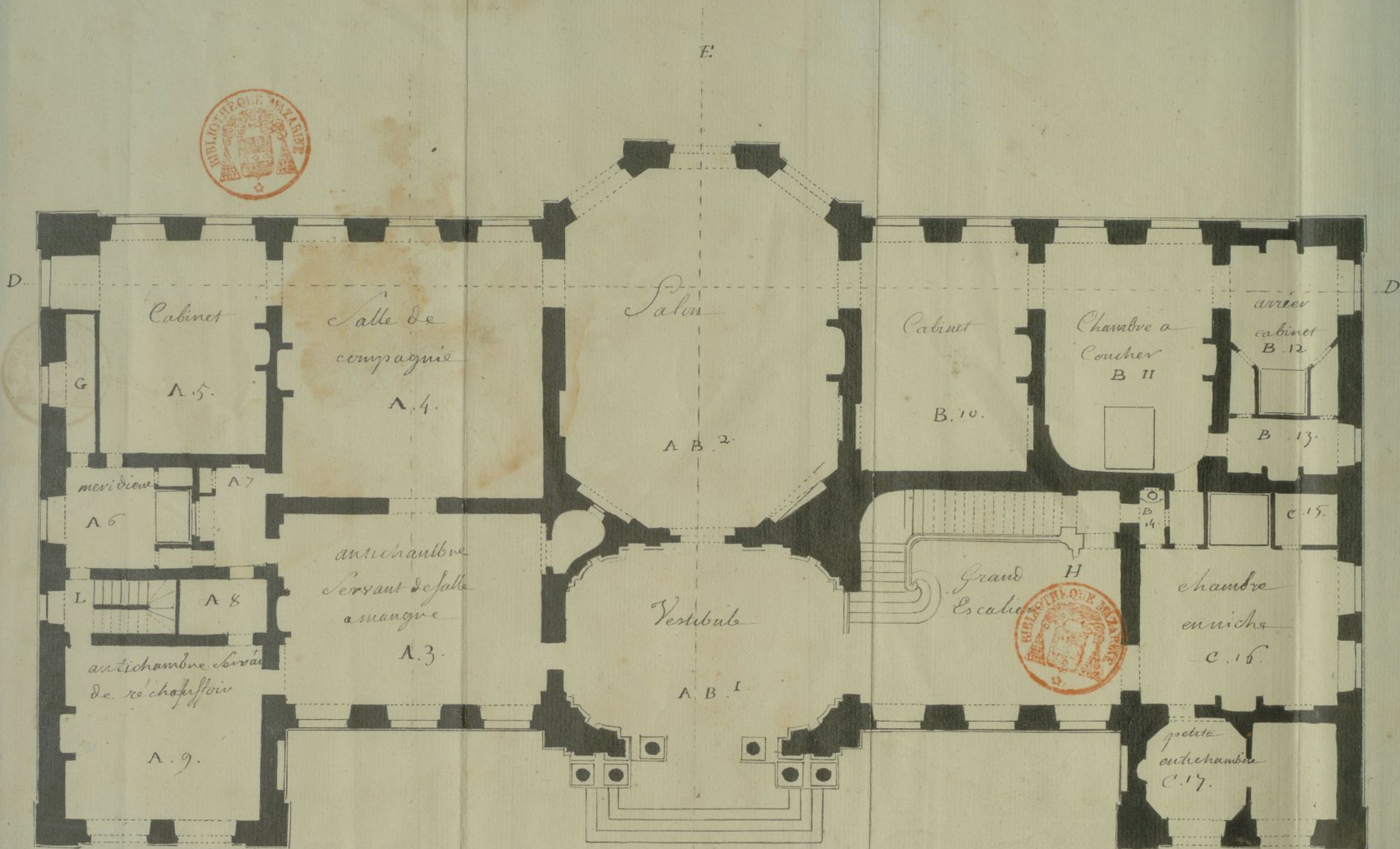
92



Distribution au rez de chauffee
 toise de face sur 10

M

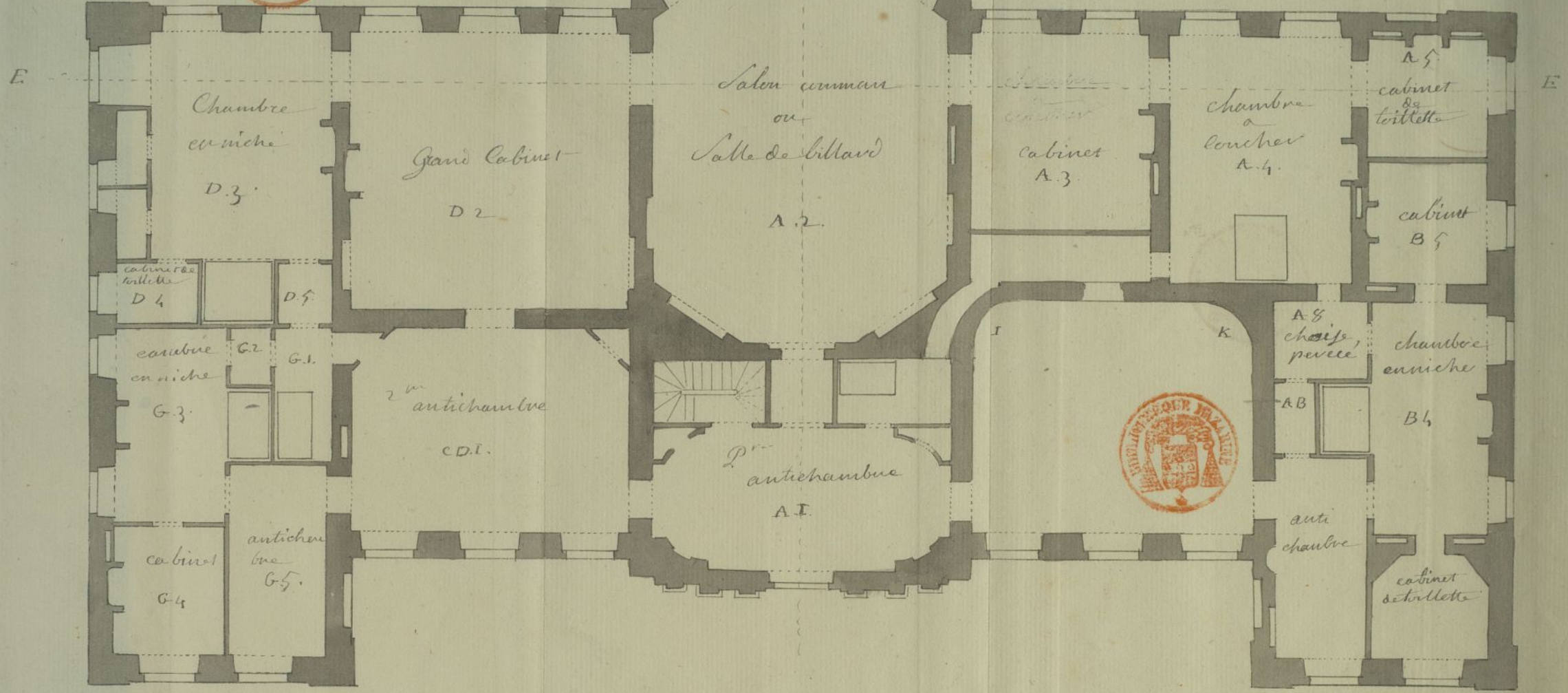
D'une maison de plaisance de 20
 de profondeur



Plan du premier étage

2

G



E

E

Chambre en niche D.3.

Grand Cabinet D.2.

Salon commun ou Salle de billard A.2.

Cabinet A.3.

Chambre à coucher A.4.

Cabinet de toilette A.5.

Cabinet B.5.

Cabinet de toilette D.4.

D.5.

Chambre en niche G.3.

G.2.

G.1.

2^e antichambre C.D.I.

1^{re} antichambre A.I.

A.8. chaise pevec.

Chambre en niche B.6.

Cabinet G.4.

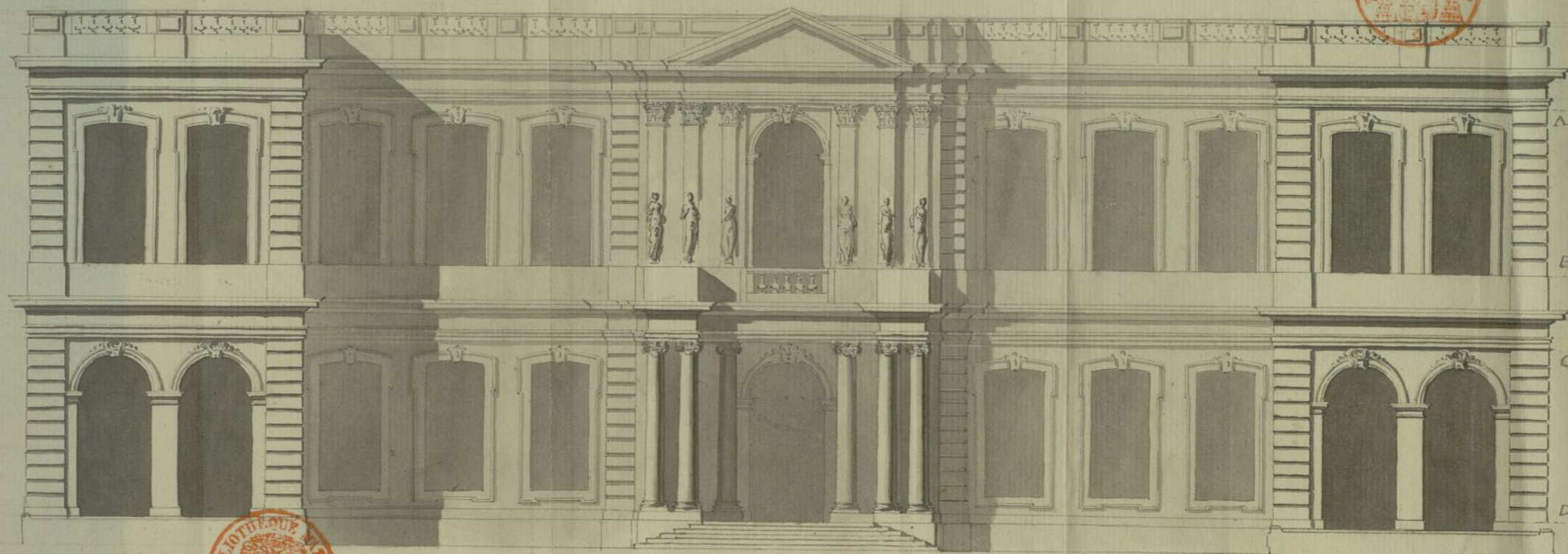
antichambre G.5.

anti chambre

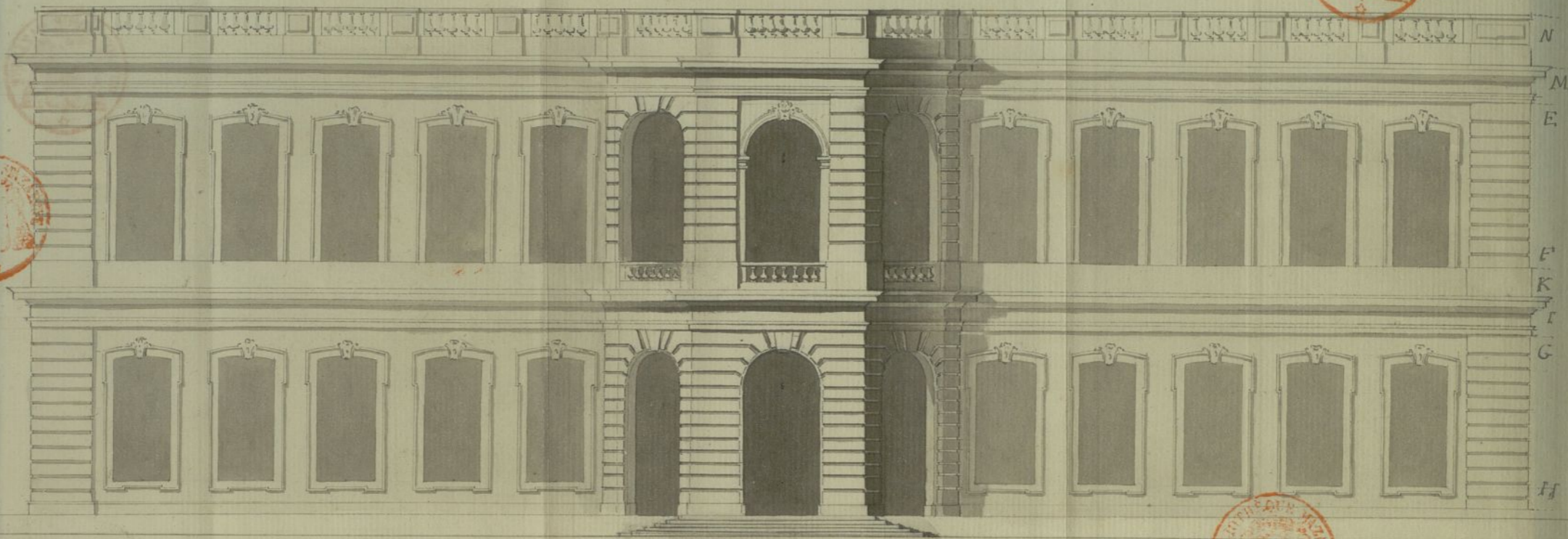
Cabinet de toilette



3



4



N
M
E
F
K
L
G
H

